

Crédits supplémentaires pour 2007
(1^{ère} série)

Préavis N° 2007/29

Lausanne, le 31 mai 2007

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

| | | <i>Dont en recettes</i> |
|--|--------------------|-------------------------|
| | fr. | fr. |
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i> | <u>9'829'600.-</u> | <u>1'194'700.-</u> |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i> | <u>837'000.-</u> | <u>0.-</u> |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i> | <u>337'000.-</u> | <u>0.-</u> |

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

| | | DIRECTIONS | | | | | | TOTAL PAR NATURE | |
|---------------------------|---|--|--------------------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| | | Administration générale et finances | Sécurité publique et sports | Culture, logement et patrimoine | Travaux | Enfance, jeunesse et éducation | Sécurité sociale et environnement | | Services industriels |
| CHARGES PAR NATURE | 30 Charges de personnel | 1'936'000 (indexation des traitements) | | | | | | 1'936'000 | |
| | 301 Traitements | 208'300 | | 12'800 | 44'700 | | 680'900 | 216'200 | 1'162'900 |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | 13'400 | | 900 | 2'600 | | 42'300 | 12'400 | 71'600 |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | 25'400 | | 300 | 6'800 | | 90'400 | 46'200 | 169'100 |
| | 305 Assurance-accidents | | | | | | 7'200 | 4'700 | 11'900 |
| | 309 Autres charges de personnel | | | | 3'900 | | | 8'800 | 12'700 |
| | 310 Imprimés et fournitures de bureau | | | | 45'000 | | 51'800 | | 96'800 |
| | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | 12'500 | 48'700 | | 22'000 | 5'000 | 63'000 | 552'000 | 703'200 |
| | 313 Marchandises | | | 20'000 | | | | | 20'000 |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | | 110'000 | 547'900 | 932'000 | 377'000 | 227'500 | | 2'194'400 |
| | 315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations | | | 20'000 | 23'000 | | 15'500 | 232'000 | 290'500 |
| | 316 Loyers et redevances d'utilisation | | | 17'000 | | 17'500 | 88'200 | | 122'700 |
| | 317 Déplacements, débours, dédommagements | | | | | | 35'000 | | 35'000 |
| | 318 Autres prestations de tiers | 1'395'000 | 200'500 | | 199'000 | 25'000 | 180'200 | 109'000 | 2'108'700 |
| | 319 Impôts, taxes et frais divers | | 59'000 | | | | 56'200 | | 115'200 |
| | 365 Subventions à des institutions | 90'000 | | 443'000 | | | 216'000 | | 749'000 |
| | 390 Imputations internes | | | | | | 29'900 | | 29'900 |
| | TOTAL PAR DIRECTION (*) | | 1'744'600 | 418'200 | 1'061'900 | 1'279'000 | 424'500 | 1'784'100 | 1'181'300 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | <i>2'000</i> | | | <i>70'000</i> | <i>922'700</i> | <i>200'000</i> | <i>1'194'700</i> |
| Page du préavis | | page 3 | page 8 | page 13 | page 19 | page 23 | page 28 | page 34 | |

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----|----------------------|-------------------|----------------------|
| 30 | Charges de personnel | fr. 466'812'600.- | fr. 1'936'000.- |

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2007.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2006, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0.5 % (indice 100.6).

La précédente indexation de 0.96 % (indice 105.4 ou 100.1) a été accordée le 1^{er} janvier 2006.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICES | | | | TOTAL PAR NATURE |
|---------------------------|--|-------------------------------------|--|---|----------------------------------|---------------------------------|
| | | 1200 Service du personnel | 1300 Service des études générales et des relations extérieures | 1500 Service d'organisation et d'informatique | 1900 Service financier | |
| CHARGES PAR NATURE | 301 Traitements | 122'000 | 49'300 | | 37'000 | 208'300 |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | 7'800 | 3'100 | | 2'500 | 13'400 |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | 19'900 | 4'000 | | 1'500 | 25'400 |
| | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | | | 12'500 | | 12'500 |
| | 318 Autres prestations de tiers | | | 1'395'000 | | 1'395'000 |
| | 365 Subventions à des institutions | | 90'000 | | | 90'000 |
| | TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES | | 149'700 | 146'400 | 1'407'500 | 41'000 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | | | |
| Page du préavis | | page 4 | page 4 | page 6 | page 7 | |

120 Service du personnel*1200 Service du personnel*

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| 1200.301 | Traitements | fr. 3'543'200.- | fr. 122'000.- |
| 1200.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 213'000.- | fr. 7'800.- |
| 1200.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 557'300.- | fr. 19'900.- |

Afin de palier l'absence d'une collaboratrice rattachée à la section "administration du personnel", absente pour raison de maladie depuis février 2006, il s'avère indispensable d'engager une collaboratrice à 100 % pour toute l'année 2007.

Dans sa séance du 2 novembre 2006, la Municipalité a accepté le principe de l'engagement en contrat de droit privé pour une durée de 2 ans d'une assistante de projet à 80 % dès mai 2007 pour épauler la déléguée à l'égalité dans la mise en oeuvre du projet "Aménagement du temps de travail - ATT" et a accepté que sa rémunération en 2007 fasse l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en 2007.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| 1300.301 | Traitements | fr. 1'082'000.- | fr. 49'300.- |
| 1300.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 63'800.- | fr. 3'100.- |
| 1300.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 174'800.- | fr. 4'000.- |

La loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle impose aux communes l'obligation de tenir un registre des entreprises (art.7, al. 1) et elle impose aux entreprises l'obligation de s'y inscrire ainsi que leurs succursales, dépôts, adresses postales et locaux de vente (art. 9). Pour répondre à ces obligations, l'administration lausannoise doit reconfigurer sa base de données entreprises (BDE-LS) de manière à la rendre compatible avec les concepts structurant les registres fédéral et cantonal des entreprises. De plus, la mise en oeuvre d'une base de données permettant le prélèvement de la taxe affectée à la Fondation City Management demande la constitution d'un fichier d'adresses complet.

Au vu de ce qui précède, il est clair que des tâches supplémentaires vont incomber au SEGRE en 2007. Concernant la taxe affectée à la Fondation City Management, il faudra notamment comparer et systématiser les données sur les assujettis potentiels. S'agissant de la mise sur pied d'un registre communal des entreprises au sens de la LEAE, il faudra généraliser le comparatif et la systématisation des données du registre fédéral et de la BDE-LS.

Actuellement, le SEGRE a engagé une personne auxiliaire pour une durée de six mois à titre de remplacement d'une collaboratrice, absente en congé maternité. L'engagement a débuté le 2 août 2006 et, lorsque l'accomplissement de ses tâches l'a permis, ses compétences ont également été mises au service de l'appariement de la BDE-LS et du registre fédéral des entreprises en vue de la taxation pour le City Management. L'expérience acquise par cette personne dans le cadre du projet Fondation City Management permettra d'effectuer dans des conditions optimales les travaux nécessaires pour le futur registre communal des entreprises.

De surcroît, sa présence sera des plus utiles par la suite, notamment afin d'assurer, d'entente avec le Service financier, la mise en oeuvre de la première taxation, les contrôles et les ajustements à prévoir lors de toute opération qui s'exécute pour la première fois. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité, au cours de sa séance du 14 décembre 2006, a accepté de prolonger l'engagement de cet auxiliaire jusqu'à la fin du mois de septembre 2007. Cette prolongation d'engagement n'ayant pas pu être prévue lors de l'établissement du budget 2007, son financement (salaire + charges) devra être supporté par le biais d'une demande de crédit supplémentaire.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--------------------------------|-----------------|---------------|
| 1300.365 | Subventions à des institutions | fr. 3'299'000.- | fr. 90'000.- |

Créée en octobre 1998 sous forme d'une association transformée deux ans plus tard en fondation, la Fondation ASECE-Georges Aegler promeut la création de très petites entreprises par l'application des principes du microcrédit. Elle fournit des prêts à des personnes qui ne parviennent pas à obtenir des crédits traditionnels auprès des établissements bancaires. Son engagement financier est assorti d'un suivi bénévole, mais professionnel, de manière à garantir l'utilisation judicieuse des sommes ainsi que leur remboursement. De manière générale, le prêt maximum qu'elle accorde n'excède pas la somme de fr. 30'000.-. Ce montant fait l'objet d'un remboursement par mensualité fixe (amortissement et intérêt) qui peut s'étendre sur 2 à 3 ans.

La Municipalité a reconnu à diverses reprises son utilité (c.f. rapports-préavis N° 215, de 2001, N° 53 de mai 2005, N° 32 de 2006). La Ville a aussi présenté la fondation dans la brochure "*Agissons ensemble : Lausanne, développement durable*", publiée en 2002. Par le biais du SEGRE, elle suit les activités de la fondation et participe aux séances du conseil de fondation.

En février 2007, M. Aegler, président-fondateur, est mort. Préalablement, Mme Yvette Jaggi a repris la présidence de la fondation en septembre 2006. Elle s'appuie sur les membres du conseil de fondation, entre autres M. Filip Uffer, vice-président, conseiller communal à Lausanne, directeur de Pro Senectute-Vaud, ou encore Mme Roselyne Crausaz, ancienne conseillère d'Etat fribourgeoise. Le conseil de fondation a dû prendre acte de décisions prises par M. Aegler avant le début de la nouvelle présidence. Ces décisions ont occasionné des dépenses importantes qui pèsent sur la situation financière actuelle.

La nouvelle présidente a engagé de multiples démarches auprès d'institutions susceptibles d'aider la fondation à franchir ce cap délicat. Parmi ces ouvertures, figure celle, prometteuse, entreprise auprès de la Société suisse d'utilité publique (SSUP). La SSUP pourrait octroyer un soutien conséquent pour ses charges de fonctionnement pendant 2 à 3 ans ainsi qu'un apport au capital.

La situation financière pose un défi important aux responsables de la fondation en ce qui concerne l'exercice courant (environ 120'000 francs de charges de fonctionnement restant à couvrir sur un budget total d'environ 270'000 francs), alors que les perspectives d'avenir paraissent plus encourageantes et financièrement stabilisées.

Pour les raisons suivantes, la Municipalité estime judicieux d'apporter un soutien ponctuel et rapide à la fondation. A) La fondation remplit une véritable fonction d'aide à l'activité indépendante dans notre région. Elle cible un segment qu'aucune autre institution ne couvre. Lausanne Région en a reconnu l'utilité en lui octroyant un soutien financier pour les 2 à 3 prochains exercices. B) Le nombre significatif de sollicitations qu'elle reçoit témoigne de la pertinence de son action (quelque 300 demandes par an, 100 dossiers acceptés pour examen approfondi dont 1/10^{ème} obtient un crédit). C) Les organes de la fondation, suite à la disparition de son président-fondateur, disposent désormais d'un véritable pouvoir d'intervention sur ses orientations et sur son organisation. Un travail de fond a été engagé dans ce sens et des démarches ont été entreprises, entre autres, avec la SSUP. D) En 2001, la Ville de Lausanne avait fait œuvre de précurseur en accordant à la fondation un encouragement financier important, reconnaissant la validité des principes du microcrédit. Aujourd'hui, le microcrédit suscite un intérêt grandissant en tant que moyen de lutte contre le chômage. Ailleurs, des instituts financiers de premier plan (BNP-Paribas, Deutsche Bank) montrent leur intérêt en la matière, alors qu'en Suisse les milieux concernés restent frileux. A l'heure où le microcrédit gagne une reconnaissance internationale, comme le montre l'attribution du Prix Nobel de la Paix 2006 à M. Yunus, fondateur du microcrédit, il conviendrait que la Ville confirme son rôle de précurseur romand, voire suisse, en la matière, par le biais d'une intervention permettant à la fondation de franchir un cap tout à fait particulier de son existence.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous saurions gré d'autoriser le SEGRE à inscrire dans la première série des crédits supplémentaires une somme de 90'000 francs au bénéfice de la Fondation ASECE-Georges Aegler à imputer sous la rubrique 1300.365 dudit service. Ce soutien pourrait être conçu comme un crédit proprement dit, convertissable par la suite en subvention à fonds perdus. La transformation du crédit en subvention serait soumise à la réception, par exemple une année après l'octroi du montant en question, d'un rapport de la fondation à l'intention de la Ville, qui détaillerait les mesures prises ainsi que la nouvelle situation. Cette méthode permettra d'effectuer plus aisément les transformations nécessaires au sein de la fondation.

1500 Service d'organisation et d'informatique

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|--|---------------|-------------|----------------------|--------------------|
| 1500.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. | 40'000.- | fr. | 12'500.- |
| 1500.318 | Autres prestations de tiers | fr. | 1'470'000.- | fr. | 1'395'000.- |

Projet de suppression du serveur d'entreprise IBM

Contexte :

Le 25 mai 2004, le Conseil communal approuvait le préavis N° 2004/9 "*Informatique : nouvelle stratégie architecturale technique*" et allouait un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 1'104'000.- ainsi qu'un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2004 de fr. 157'000.- à la réalisation de cet objectif. Ces dispositions ont permis de procéder à l'acquisition et à la mise en œuvre du nouveau socle technologique, d'adapter les connaissances professionnelles du personnel concerné par cette mutation et d'accroître l'effectif du SOI d'un poste de chef de projet.

Cet ensemble constituait le préalable indispensable à la suppression planifiée de l'infrastructure classique, construite autour d'un ordinateur central IBM. Les différents aspects du projet ont été menés à bien et dans les délais prévus. Ainsi, les applications pilotes inscrites au préavis ont été mises en œuvre. Les nouveaux projets sont naturellement conçus selon la nouvelle base technologique.

Echéances :

La planification de la mise hors service de l'infrastructure IBM est complexe et met en jeu de nombreux projets applicatifs et d'infrastructure. La suppression de cet environnement, suivant les estimations actuelles, nécessitera approximativement 2 ans à partir de la date de son démarrage. Cette durée minimale tient compte du délai nécessaire à la refonte des anciennes applications, des échéances des contrats en cours et de l'obsolescence inévitable des équipements et des logiciels actuellement exploités. Tout report de la mise hors service aurait pour conséquence, non seulement de continuer à devoir assumer financièrement la maintenance des équipements et logiciels IBM de plus de fr. 850'000.- par an, mais aussi de devoir procéder à des réinvestissements pour faire face à l'obsolescence d'éléments importants, tels que l'ordinateur lui-même, qui, trop ancien, ne sera plus maintenu, associé à la mise à jour d'éléments logiciels importants, tels que le système d'exploitation. Compte tenu par ailleurs du départ à la retraite annoncé des collaborateurs du SOI spécialisés en *Hardware* et *Software* du système IBM, le SOI ne pourrait maintenir cette infrastructure qu'en faisant appel à de coûteux prestataires de services externes.

Financement :

Le préavis SAT n'incluait pas dans ses objectifs la prise en charge des projets nécessaires à la refonte des applications s'exécutant sur le serveur d'entreprise IBM. Chronologiquement, il était en effet nécessaire de réussir la 1^{ère} étape et également de définir l'évolution des applications les plus complexes, telles que le *contrôle des habitants*, les *amendes d'ordre* et la *gestion des sentences municipales*, ce qui n'a pu être le cas que très récemment. La situation est aujourd'hui clarifiée : ces applications ont fait ou feront l'objet de préavis distincts. Subsiste le cas de plusieurs dizaines d'autres programmes. Leur traitement représente un in-

vestissement considérable en termes de main-d'oeuvre, de licences de logiciels et d'équipements à acquérir, sur une période de deux ans.

Un second préavis aurait été nécessaire afin d'assurer le financement de ces opérations, qui constitue la phase II du projet SAT. Le coût total du projet est en effet évalué à fr. 3'625'000.-. De manière à pouvoir réduire au plus tôt les coûts d'exploitation de l'environnement IBM et compte tenu du temps nécessaire en vue de l'obtention d'un crédit d'investissement, augmenté du délai référendaire, cette procédure se révèle inadaptée. Il est donc proposé de procéder par crédit supplémentaire pour les dépenses à engager en 2007 et d'incorporer celles de 2008 aux prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Selon ce planning, il est prévu d'engager fr. 2'145'000.- en 2007 et fr. 1'480'000.- en 2008.

La présente demande de crédit supplémentaire est donc liée à celle de fr. 737'500.- présentée séparément, à valoir sur les autorisations d'achats informatiques.

La présente demande porte sur le coût des prestataires de services externes auxquels sera confiée l'exécution du projet, sous la direction du SOI. S'agissant de 2'200 jours de travail, soit environ 10 [année personne], le SOI est dans l'impossibilité de mobiliser de telles ressources humaines en puisant dans son effectif.

Il est indispensable, pour répondre à des besoins de coordination et de supervision, que ces prestataires de services travaillent dans les locaux de l'administration. Le SOI ne disposant plus de surfaces disponibles, il est demandé à la Municipalité, par voie de note séparée, d'attribuer au SOI l'usage d'environ 100 m² de bureaux devenus vacants au 7 de la place de la Palud. Les frais d'aménagement au titre du câblage informatique ainsi que le loyer sur deux ans seront pris en charge par le Service du logement et des gérances.

Le montant de fr. 12'500.- demandé pour la rubrique 311 doit couvrir les frais d'équipement d'une salle de formation à l'usage des services utilisateurs et du SOI.

1900 Service financier

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| 1900.301 | Traitements | fr. 3'787'100.- | fr. 37'000.- |
| 1900.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 227'500.- | fr. 2'500.- |
| 1900.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 590'000.- | fr. 1'500.- |

Pour pallier l'absence de deux collaboratrices rattachées à la comptabilité de la direction "Culture, logement et patrimoine", l'une actuellement en arrêt maladie de longue durée et l'autre au bénéfice d'un congé maternité de quatre mois, prolongé vraisemblablement d'un mois supplémentaire pour l'allaitement de l'enfant, et d'une période de vacances, il s'avère indispensable d'engager deux auxiliaires pour une durée de deux mois pour l'un et de 6 mois pour l'autre. Ceci afin de respecter les délais imposés pour le bouclage des comptes, le paiement des salaires, des pensions et des fournisseurs.

Ces charges supplémentaires seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité - Rubrique 1900.436 "Dédommagements de tiers".

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | | TOTAL PAR NATURE |
|---------------------------|--|----------------------------|---|-------------------------|--|------------------------|
| | | 2101 Service des sports | 2201 Inhumations et incinérations | 2400 Corps de police | 2503 Pompes funèbres officielles | |
| CH. PAR NATURE | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | 21'000 | | 27'700 | | 48'700 |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | | 110'000 | | | 110'000 |
| | 318 Autres prestations de tiers | 58'000 | | 72'500 | 70'000 | 200'500 |
| | 319 Impôts, taxes et frais divers | | | 59'000 | | 59'000 |
| | TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS | 79'000 | 110'000 | 159'200 | 70'000 | 418'200 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | 2'000 | | 2'000 |
| Page du préavis | | page 8 | page 9 | page 9 | page 12 | |

2101 Service des sports

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|---------------|---------------|
| 2101.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 170'000.- | fr. 21'000.- |
| 2101.318 | Autres prestations de tiers | fr. 330'000.- | fr. 58'000.- |

Courant mars 2007, des éléments porteurs du ponton aménagé pour les véliplanchistes au port de Vidy se sont détachés de la structure, suite à une rupture de la visserie. Principalement appuyées sur ces éléments, les grilles métalliques constituant la surface dudit ponton n'ont pas résisté et sont tombées dans le lac. Mandatés par le Service des sports, des plongeurs ont confirmé l'état de rouille très avancé de diverses grilles et de la partie immergée de la structure métallique du ponton. Dès lors, pour des raisons évidentes de sécurité, il a été procédé, sans délai, à la fermeture et au démontage de la moitié du ponton en cause.

Dans ces circonstances et afin de permettre l'utilisation normale de ce dernier durant la belle saison, il convient, avant le début de celle-ci, de le remettre en état et, dans ce but, d'acquérir, outre de nouvelles grilles en matière synthétique, des profils en caoutchouc, des éléments de fixation et des treillis de protection. De plus, il y a lieu de procéder au sablage et à l'application d'une couche de protection sur toute la structure métallique du ponton, pour en éviter la dégradation totale.

Les montants inscrits au budget du Service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par ces opérations, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Précisons que le démontage complet du ponton et le montage de la structure réparée, ainsi que la mise en place des nouvelles grilles seront effectués par le personnel du Service des routes et de la mobilité.

220 Service de la police du commerce**2201 Inhumations et incinérations**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|--------------|---------------|
| 2201.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 25'000.- | fr. 110'000.- |

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'afin de rétablir l'étanchéité des toitures du centre funéraire de Montoie, il a été procédé, par étapes, entre 1982 et 1995, à la pose de lés en matière synthétique. Or, depuis quelques années, ce nouveau revêtement est atteint par un phénomène irréversible de retrait et de reptation, qui s'accompagne d'un durcissement et d'un amincissement des lés. Cette altération entraîne une tension le long des zones de raccord et des ruptures de collages.

Le rapport, établi en 2003, par l'entreprise mandatée pour remédier à ces graves défauts, a permis de classer les toitures en deux catégories :

- 1) celles qui nécessitaient des travaux de rénovation à court terme et qu'il a été décidé de réparer en trois étapes (2003-2004-2005) ;
- 2) celles dont la remise en état pouvait attendre, pour autant qu'elles fassent l'objet d'une surveillance continue.

La toiture de la chapelle A faisant partie du lot de celles à remettre en état à moyen terme, il a été, dans un premier temps, estimé possible d'attendre l'année et le budget 2008. C'est la raison pour laquelle les travaux correspondants n'ont pas été inclus dans ceux prévus dans le cadre du préavis N° 33/2006 du 22 juin 2006, demandant l'octroi des montants nécessaires à l'exécution de divers travaux de remise en état du centre funéraire. Or, malgré les multiples réparations effectuées depuis 2003, le revêtement d'étanchéité en cause, s'avère, selon la dernière expertise technique commandée au mois de mars 2007, totalement en fin de vie, de sorte qu'aucune intervention partielle n'est plus envisageable, car les couches sous-jacentes sont déjà mouillées.

En vertu des conclusions du rapport d'expertise et de l'avis des spécialistes du service d'architecture, la réfection complète est à envisager, afin de préserver l'intégrité de la salle de cérémonie et de son agencement, en particulier de l'orgue.

En conclusion, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2400 Corps de police

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|---------------|---|
| 2400.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 250'000.- | fr. 27'700.- fr. a) 20'200.- b) 7'500.- |
| 2400.318 | Autres prestations de tiers | fr. 536'000.- | fr. 72'500.- a) 54'800.- c) 17'700.- |

a) Nouveau poste de police de la Gare : fr. 75'000.-

En adoptant, dans sa séance du 21 novembre 2006, les conclusions du préavis N° 2006/44, le Conseil communal a octroyé un crédit spécial de fonctionnement de fr. 75'000.-, destiné à couvrir, en 2006, les frais d'agencement, ainsi que la part, incombant au locataire, des travaux de transformation des locaux, situés à la rue du Petit-Chêne, destinés à accueillir le nouveau poste de police de la Gare.

Une mise à l'enquête publique administrative s'avérant nécessaire pour permettre un changement d'affectation des surfaces en cause, les mises en soumission ont été retardées et les travaux envisagés

n'ont pas pu être réalisés en 2006. En conséquence, et bien évidemment, le montant évoqué ci-dessus n'a pas été utilisé.

C'est pourquoi, afin de pouvoir effectuer les travaux prévus en 2007, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 75'000.- s'avère nécessaire. Cette somme sera toutefois, comme cela ressort de ce qui précède, entièrement compensée par une économie réalisée sur le budget 2006.

b) Remplacement d'un scooter : fr. 7'500

Attribué à l'Office du stationnement, le scooter Peugeot Elyseo 125, immatriculé VD 23217 et mis en circulation le 18 avril 2002, a été fortement endommagé lors d'un accident survenu le mercredi 17 janvier 2007, alors que son compteur affichait 32'905 km. En effet, durant un cours de perfectionnement, une garde de police a fait une fausse manœuvre qui a entraîné sa chute et occasionné d'importants dommages à la fourche avant et au flanc droit de l'engin.

Le coût de la réparation de ce scooter ayant été estimé à fr. 2'500.-, alors que la valeur vénale de celui-ci s'élevait, avant l'accident, à fr. 2'000.- en chiffre rond, il paraît préférable, afin de permettre à l'Office du stationnement de continuer à mener à bien les tâches qui lui incombent, de remplacer le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau scooter.

Au demeurant, il convient de relever qu'un montant de fr. 1'767.-, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté, sera versé par le Fonds communal pour risques non assurés et inscrit sous la rubrique 2400.424 "Plus-values, produits exceptionnels" du budget du Corps de police, qui enregistrera également le paiement de fr. 300.-, représentant le prix de l'épave cédée à un garage de la place. La somme globale à recevoir, soit. fr. 2'067.-, équivaut à la valeur, à dire d'expert, du véhicule à remplacer. (Recette de fr. 2'000.- sous la rubrique 2400.424).

c) Réforme du système sécuritaire vaudois : fr. 17'700.-

Dans le cadre de la réforme du système sécuritaire vaudois, la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) a décidé de développer une action de communication, destinée à mettre en valeur les connaissances, les compétences et la qualité des prestations fournies par les polices municipales.

Désirant soigner cette démarche et atteindre au mieux les objectifs de promotion du travail et de l'image des polices municipales, la CDPMV s'est assurée la collaboration d'un professionnel de la communication. Sur la base du projet qui lui a été soumis, l'assemblée générale de la CDPMV a admis, le 28 mars dernier, le principe du financement de cette opération, à hauteur de fr. 50'000.-, par les communes membres, sur la base d'une contribution calculée en fonction de la population de chacune d'entre elles (selon les données fournies par le SCRIS).

Cette contribution se monte à fr. 0.15.- par habitant, ce qui représente, pour Lausanne, un montant global de fr. 17'700.-.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------|--------------|---------------|
| 2400.319 | Impôts, taxes et frais divers | fr. 65'800.- | fr. 59'000.- |

Remboursement de frais de formation : fr. 32'300.-

Un agent de la Police municipale de Chavannes-près-Renens est entré en fonction au Corps de police de Lausanne le 1^{er} janvier 2007.

Conformément aux conditions fixées par l'article 16 de la Convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), la Ville doit rembourser à la commune de Chavannes-près-Renens les frais de formation de l'intéressé au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant immédiatement la fin de sa formation. Cette dernière s'étant achevée à fin 2003 et son coût global s'élevant à fr. 80'627.70 (traitement, charges sociales, frais de repas et écolage), la somme à verser à la commune de Chavannes-près-Renens se monte à fr. 32'251.00, représentant les 24/60^{èmes} du montant total de dite formation.

Ce transfert n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Remboursement de frais de formation : fr. 26'700.-

Un agent de la Police municipale d'Aigle devant entrer en fonction au Corps de police de Lausanne le 1^{er} mai 2007, la Municipalité a, dans sa séance du 1^{er} février 2007, adopté une demande de crédit supplémentaire de fr. 10'700.-, aux fins de rembourser à la commune précitée une partie des frais de formation de l'intéressé.

Or, le montant accordé, fondé sur un calcul erroné, s'avère insuffisant. De fait, conformément aux conditions fixées par l'article 16 de la Convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), la Ville doit rembourser les frais de formation en cause au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant immédiatement la fin de la formation du policier concerné. Cette dernière s'étant achevée à fin 2003 et son coût global s'élevant à fr. 80'000.- en chiffre rond, la somme à verser à la commune d'Aigle ascende à fr. 26'700.-, représentant les 20/60^{èmes} du montant total de dite formation.

Ce transfert n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 26'700.-, en lieu et place ce celui de fr. 10'700.- alloué le 1^{er} février 2007, s'avère nécessaire.

Cela étant, il convient de rappeler que la Ville de Lausanne encaissera, pour le transfert, au 1^{er} avril 2007, d'un de ses agents à la Police municipale de Bex, fr. 44'400.-, qui seront portés sur le compte 2400.439 du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports. Cette recette compensera donc en grande partie la dépense évoquée ci-dessus et celle - fondée sur les mêmes motifs et qui a fait l'objet d'une précédente demande de crédit supplémentaire - liée au transfert au sein du Corps de police lausannois, à compter du 1^{er} janvier 2007, d'un agent de la Police municipale de Chavannes-près-Renens.

250 Service de secours et d'incendie**2503 Pompes funèbres officielles**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|--------------|---------------|
| 2503.318 | Autres prestations de tiers | fr. 23'000.- | fr. 70'000.- |

Analyse des PFO : fr. 30'000.-

Dans le cadre des crédits supplémentaires de 2^{ème} série 2006, un montant de fr. 30'000.- a été octroyé à l'Office des pompes funèbres officielles (PFO) pour lui permettre de répondre favorablement à la 16^{ème} recommandation du rapport de vérification des comptes 2005, établi par le Service de la révision de la Ville, recommandation encourageant la conduite d'une analyse visant à connaître les raisons des résultats négatifs enregistrés par les PFO en 2003, 2004 et 2005.

Or, la société fiduciaire spécialisée, mandatée à cet effet, n'a pu commencer son travail qu'au début de l'année en cours, ce qui signifie que la somme allouée en 2006 n'a pas pu être utilisée.

En conséquence et dès lors qu'aucun montant ne figure à ce sujet au budget 2007 des PFO, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- s'avère derechef indispensable, crédit supplémentaire qui sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation desdites PFO.

Animation de groupes de travail : fr. 40'000.-

La société mandatée pour procéder à l'audit de l'Office des pompes funèbres officielles (PFO) propose un train de mesures susceptibles de permettre d'en redresser la situation financière et d'en maintenir l'exploitation.

Ces mesures visent, en particulier, à augmenter le chiffre d'affaires, à adapter la structure du personnel et à modifier la production des cercueils et autres objets funéraires. Or, afin de permettre de les mettre en œuvre, il convient d'en définir les modalités. C'est pourquoi, il a semblé opportun de constituer des groupes de travail ad hoc, dont les auteurs du rapport d'audit sont apparus, à l'évidence, les mieux à même d'assurer l'animation. En conséquence, une offre, portant sur l'animation des groupes de travail suivants :

- marketing
- construction
- informatique

a été demandée à la société précitée. Dite offre fait état d'un coût de fr. 40'000.-, que le budget des PFO pour l'année en cours ne peut pas supporter. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant équivalent s'avère nécessaire, crédit supplémentaire qui sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation des PFO.

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | | | | TOTAL PAR NATURE |
|--|---|-----------------|--------------------|----------------------------------|--|---|-------------------------------|------------------------|
| | | 3200 Forêts | 3204 Chaufferie | 3300 Gestion des immeubles | 3301 Immeubles du patrimoine financier | 3302 Immeubles du patrimoine administratif | 3600 Service de la culture | |
| CHARGES PAR NATURE | 301 Traitements | | | | | | 12'800 | 12'800 |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | | | | | | 900 | 900 |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | | | | | | 300 | 300 |
| | 313 Marchandises | | 20'000 | | | | | 20'000 |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | 12'000 | | | 120'000 | 385'900 | 30'000 | 547'900 |
| | 315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations | | 20'000 | | | | | 20'000 |
| | 316 Loyers et redevances d'utilisation | | | 17'000 | | | | 17'000 |
| | 365 Subventions à des institutions | | | | | | 443'000 | 443'000 |
| TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE | | 12'000 | 40'000 | 17'000 | 120'000 | 385'900 | 44'000 | 1'061'900 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | | | | | |
| Page du préavis | | page 13 | page 14 | page 14 | page 15 | page 15 | page 16 | page 18 |

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|--------------|---------------|
| 3200.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 65'000.- | fr. 12'000.- |

De la moisissure due à l'humidité a été constatée sur les Velux de l'appartement du concierge du Boscal. Une malfaçon à la pose de ces Velux lors de la construction du bâtiment en est la cause et, malheureusement, nous ne pouvons faire valoir aucune garantie car ces travaux ont été effectués il y a plus de dix ans.

Un appel d'offres a donc été lancé par le Service d'architecture pour permettre de chiffrer le coût des réfections. Afin d'éviter des dégâts dus à l'infiltration de l'eau, ainsi que de l'insalubrité, il est nécessaire d'entreprendre les travaux rapidement.

3204 Chaufferie

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|---|---------------|-----------|----------------------|----------|
| 3204.313 | Marchandises | fr. | 305'000.- | fr. | 20'000.- |
| 3204.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | fr. | 20'000.- | fr. | 20'000.- |

Lors de l'élaboration du budget 2006, des montants ont été réservés pour permettre une révision générale de la chaufferie à faire pendant la période d'arrêt imposée par l'installation de l'électrofiltre alors projetée en été 2006. Le SAT/VD (service de l'aménagement du territoire du canton de Vaud) ayant, dans un premier temps, refusé de délivrer les autorisations nécessaires, il a fallu fin 2006 repousser cette installation à l'été 2007. Cette situation, bien indépendante de la volonté de la Ville, fait qu'il manque au budget 2007 les crédits nécessaires pour payer les opérations des spécialistes qui devront ausculter complètement la chaufferie et les pièces qui seront à changer.

En collaboration avec le Service du gaz et du chauffage à distance, un montant estimatif de 20'000 francs est sollicité sur la rubrique 3204.313 "Marchandises" pour couvrir notamment le remplacement de pierres réfractaires sur la voûte de la chaudière ainsi que des pièces de la grille d'entraînement. Pour le surplus, l'état de dégradation avancé de ces éléments a pu être confirmé ce mois de mars lors d'une petite panne de l'installation.

En ce qui concerne les frais liés à la révision complète de la chaufferie (la première depuis sa mise en service en 1996), ils ne pourront être connus précisément qu'au cours de cette opération mais ont été estimés à fr. 20'000.- à porter sur la rubrique 3204.315. A tout le moins, il s'agira de démonter et de remonter toute l'installation en changeant au passage toutes les pièces qui pourraient lâcher dans les 5 prochaines années.

330 Service du logement et des gérances3300 Gestion des immeubles

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|------------------------------------|---------------|-----------|----------------------|----------|
| 3300.316 | Loyers et redevances d'utilisation | fr. | 165'000.- | fr. | 17'000.- |

Application COGITAS

Cette application informatique est destinée à personnaliser les relations entre les candidats locataires et la division gérance du Service du logement et des gérances. En pratique, cet outil permettra, par l'enregistrement et la mémorisation des candidatures, de mieux connaître et d'assurer un suivi des clients postulant à la location d'un appartement administré par la division gérance, de cibler leurs requêtes et leurs besoins, d'y répondre de la manière la plus adéquate en fonction des disponibilités et cas échéant de leur fournir une prestation individualisée active. Au surplus, cette base de données permettra de tirer des enseignements utiles concernant les demandes formulées de logements dans notre ville.

La création de cette prestation à l'intention de nos concitoyens doit contribuer à répondre à l'une des demandes formulée dans la motion déposée par Monsieur Grégoire Junod "Politique du logement : s'impliquer sur le marché libre; pour une meilleure implication du service immobilier dans la politique communale du logement".

3301 *Immeubles du patrimoine financier*

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| 3301.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 3'390'000.- | fr. 120'000.- |

Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques Mercier

Ces travaux, qui ont déjà fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire 2^{ème} série de fr. 210'000.- en 2006, seront achevés en 2007.

Seul un montant de 90'000 francs a été utilisé en 2006. Une demande de crédit supplémentaire est donc déposée pour la différence, soit fr. 120'000.-.

3302 *Immeubles du patrimoine administratif*

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| 3302.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 2'050'000.- | fr. 385'900.- |

Travaux d'amélioration des installations de ventilation et de rafraîchissement pour l'atelier de reliure de la bibliothèque municipale : fr. 49'000.-

Des travaux d'amélioration sont nécessaires afin de garantir au personnel de l'atelier de reliure des conditions de travail conformes aux normes actuelles. Les nouvelles installations permettront d'assurer les conditions d'hygiène requises; elles sont conçues de manière à ce que les coûts d'entretien et les consommations d'énergie soient des plus réduits. L'économie annuelle est ainsi évaluée à 1'000 francs par année.

Le coût des travaux est estimé (sur devis d'entreprise) à fr. 49'000.-, soit :

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Ventilation | fr. 28'000.- |
| Rafraîchissement | <u>fr. 17'000.-</u> |
| | fr. 45'000.- |
| Divers et imprévus ~ 10 % | <u>fr. 4'000.-</u> |
| Total | fr. 49'000.- |

Immeuble Riponne 10, à Lausanne – Aménagement de locaux en bureaux pour l'ITL : fr. 183'900.-

Cet office occupe actuellement des locaux trop exigus et fort chers dans l'immeuble des Terreaux 5 à Lausanne.

Les ex-locaux de la Poste restés vacants à Riponne 10 se prêtent parfaitement aux besoins de l'ITL, dans un respect rigoureux de la législation sur la loi du travail, et dans un souci de revitalisation des commerces de la Riponne, puisque cet office draine un important public journalier.

L'ensemble des travaux de transformation, pilotés par le Service d'architecture, représente une somme de fr. 638'103.90.

La part locataire – section patrimoine administratif – est de fr. 183'898.90. Les aménagements comprennent le cloisonnement, les installations électriques, le câblage et l'éclairage, la création de blocs sanitaires et d'un coin pause, les revêtements de sol et de parois, ainsi que la pose d'un faux-plafond.

La charge locative supplémentaire est de fr. 8'496.-, charges comprises, pour une augmentation de surfaces de 143 m².

Centre socio-culturel de Malley-Montelly "la Pagode" – Installation de chauffage par pompe à chaleur : fr. 16'000.-

Remplacement des deux pompes à chaleur air – air irréparables. Les nouvelles pompes permettront également le refroidissement de la mezzanine.

Théâtre de Vidy – Equipement de scène, tirage à contrepoids : fr. 28'000.-

Remplacement, pour des raisons de sécurité, du tirage à contrepoids 1-3, y compris main d'œuvre.

Route de Genève 52, à Lausanne – Aménagement du 2^{ème} étage : fr. 109'000.-

Le Service social est actuellement confronté à une pénurie de locaux qui l'a contraint à s'étendre sur 8 sites, dont certains sont empruntés temporairement.

Le 15 février 2007, la Municipalité a adopté une note proposant, entre autres, que le groupe pilote RI Métiers (sept personnes) soit installé à la rue de Genève 52 dans les locaux libérés par le BIM dès avril 2007. (Le service occupe déjà le 1^{er} étage du bâtiment et il occuperait une partie du 2^{ème} étage durant 18 à 24 mois, peut-être davantage).

Cela permettra de libérer quelques bureaux à Chauderon 4 et d'y installer des collaborateurs actuellement sans bureau. Cela permettra aussi de tester un système de guichets et de bureaux ouverts pour les collaborateurs administratifs en charge de la prestation financière du RI. En principe, le loyer y relatif devrait être payé par l'Etat dès 2008.

Travaux d'aménagement

Mise en place d'un nouveau concept de réception ainsi que réaménagement intérieur des bureaux pour les collaborateurs administratifs, selon descriptif ci-après :

| CFC | Travaux | Devis fr. |
|--------------|---------------------------|------------------|
| 2110 | Maçonnerie | 11'500.- |
| 2227 | Serrurerie | 1'000.- |
| 2300 | Installations électriques | 18'100.- |
| 2770 | Cloisons amovibles | 20'700.- |
| 2730 | Menuiserie intérieure | 24'600.- |
| 2810 | Revêtements de sols | 10'900.- |
| 2851 | Peinture intérieure | 11'700.- |
| 2870 | Nettoyages | 3'500.- |
| 4660 | Signalisation et balisage | 2'000.- |
| 6000 | Divers et imprévus | 5'000.- |
| Total | | 109'000.- |

3600 Service de la culture

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--------------------------------|------------------|----------------------|
| 3600.365 | Subventions à des institutions | fr. 28'513'800.- | fr. 443'000.- |

FMA – Les Docks : fr. 393'000.-

L'audit mené par BDO Visura comporte trois parties (Bilan financier 2006 / Evaluation des besoins pour l'exploitation future / Situation du crédit de construction). La première partie est maintenant terminée et le rapport déposé : il a mis en évidence une importante perte de l'exercice 2006, soit fr. 523'443.66.

Par ailleurs, l'état des dettes contractées en 2006 et dues à très court terme se monte à quelque fr. 412'000.-. Ces créanciers sont susceptibles de réclamer à tout moment le remboursement de leur créance; certains ont d'ailleurs déjà engagé des poursuites. A cela viennent encore s'ajouter, mois après mois, les factures pour l'exploitation en cours. Il n'est pas impossible que d'autres factures 2006, de moindre importance, n'aient pas encore été envoyées par les créanciers.

Devant cette situation catastrophique, le Comité de direction de la FMA, d'entente avec la direction de la culture, du logement et du patrimoine a décidé de proposer au Conseil de fondation de se séparer avec effet immédiat du directeur des Docks. Un administrateur ad intérim a été désigné.

Le directeur des Docks bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée (courant jusqu'à mars 2008), une transaction a dû être effectuée, lui octroyant une indemnité de départ.

En attendant que les deux dernières parties de l'audit puissent être menées à terme, ce qui permettra à la Municipalité de présenter à votre Conseil communal un préavis demandant un crédit spécial 2007 pour assainir la situation et une augmentation de la subvention pour assurer le fonctionnement futur dans de bonnes conditions, il est indispensable et extrêmement urgent pour la survie de la salle d'obtenir un crédit supplémentaire de fr. 393'000.-. Cette somme représente les dépenses indispensables pour la période de janvier à juin 2007, qui ne peuvent être différées sous peine de fermeture des Docks. Il s'agit essentiellement du salaire et des charges sociales des collaborateurs, de l'indemnité de départ de l'ancien directeur et de factures urgentes.

Elle se décompose comme suit :

| | |
|---|-------------------------|
| Salaires et charges sociales de janvier à juin 2007 | 237'000.- |
| Montant estimé des dettes à court terme qui pourraient être réclamées. Ce montant permettra de gérer ces remboursements en évitant les poursuites (25 % de fr. 412'000.-) | 103'000.- |
| Indemnité de départ du directeur | <u>53'000.-</u> |
| Montant total | <u><u>393'000.-</u></u> |

Une période de 6 mois a été jugée réaliste pour permettre la rédaction d'un préavis et le faire voter au plus tard à la séance du 26.06.2007 du Conseil communal.

La Municipalité est consciente du fait qu'il s'agit d'une procédure tout à fait exceptionnelle, nécessitée par une situation qui risque d'entraîner la faillite d'une institution, dont l'utilité a été largement reconnue; cette situation est en train d'être reprise en mains.

Manifestation "Les Jeux du Court" : fr. 50'000.-

La manifestation "Les Jeux du Court", organisée par Base-Court, est une rencontre internationale annuelle axée sur la création de courts-métrages qui a lieu sur 5 jours.

L'objectif de cette compétition est de promouvoir la Ville de Lausanne et l'olympisme.

La Ville, associée au Musée olympique, souhaite soutenir cette manifestation par un financement conjoint de 50'000.- francs chacun.

Le Short Film Corner du Festival de Cannes, en mai prochain, nous offrira la possibilité d'y présenter le lancement.

Ce projet nous paraît intéressant à plusieurs titres :

- c'est une excellente occasion d'établir une collaboration avec le Musée olympique sur un projet culturel;
- c'est une bonne manière d'assurer la promotion de la Ville de Lausanne;
- cela nous offre la possibilité d'accentuer notre soutien au cinéma.

3700 Bibliothèque municipale

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|---------------|
| 3700.301 | Traitements | fr. 3'456'700.- | fr. 12'800.- |
| 3700.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 209'400.- | fr. 900.- |
| 3700.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 509'100.- | fr. 300.- |

Dans le *Programme de législature 2006-2011*, figure l'objectif de promouvoir la lecture auprès des jeunes par une amélioration des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale. Afin de pouvoir adapter au mieux les horaires d'ouverture de Chauderon et de la bibliothèque Jeunesse, la Municipalité souhaite réaliser une enquête auprès des lecteurs pour connaître leurs besoins. Pour ce faire, l'engagement d'un auxiliaire pour la période de janvier à avril 2007, selon le planning suivant, s'avère indispensable.

- | | |
|---------|---|
| Janvier | <ul style="list-style-type: none"> • définition de la méthode, éclaircissement des attentes de la bibliothèque • mise au point de la démarche, méthode, échantillon • préparation du questionnaire et de l'outil de saisie • planification de la récolte des données auprès du public |
| Février | <ul style="list-style-type: none"> • finalisation des étapes de janvier • information aux cadres du service et au personnel • début de la récolte des données |
| Mars | <ul style="list-style-type: none"> • suite et fin de la récolte des données (environ 3 semaines en tout) • saisie des données récoltées |
| Avril | <ul style="list-style-type: none"> • analyse des données • rédaction du rapport |

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|--------------|---------------|
| 3700.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 37'000.- | fr. 30'000.- |

Bibliothèque jeunesse – Av. d'Echallens 2A – Propriété de Schweiz-Lebensversicherungs- und Rentenanstalt

Afin d'améliorer les conditions d'utilisation des locaux de la bibliothèque jeunesse des lecteurs et des bibliothécaires qui sont régulièrement soumis à des excès de température, l'installation de 10 stores verticaux avec entraînement à moteur par ondes radio s'avère nécessaire.

La régie LIVIT représentant la propriétaire des locaux s'est engagée à assumer tous les frais relatifs à l'entretien des stores pendant huit ans, dès la fin de la garantie du fabricant.

Le coût des travaux est estimé (sur devis d'entreprise) à 30'000 francs y compris les frais de raccordement électrique.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICES | | | | | TOTAL PAR NATURE |
|---------------------------|---|---|-----------------------------|---|---|-----------------------------|------------------------|
| | | 4201 Service des routes et de la mobilité | 4300 Service d'urbanisme | 4601 Ramassage et tri des déchets | 4602 Unité de gestion du réseau (UGR) | 4700 eauservice Lausanne | |
| CHARGES PAR NATURE | 301 Traitements | | 44'700 | | | | 44'700 |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | | 2'600 | | | | 2'600 |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | | 6'800 | | | | 6'800 |
| | 309 Autres charges de personnel | | | 3'900 | | | 3'900 |
| | 310 Imprimés et fournitures de bureau | | | 45'000 | | | 45'000 |
| | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | | | | 22'000 | | 22'000 |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | 720'000 | | | | 212'000 | 932'000 |
| | 315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations | 23'000 | | | | | 23'000 |
| | 318 Autres prestations de tiers | 29'000 | | 170'000 | | | 199'000 |
| | TOTAL TRAVAUX | 772'000 | 54'100 | 218'900 | 22'000 | 212'000 | 1'279'000 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | | | | |
| Page du préavis | | page 19 | page 21 | page 21 | page 22 | page 22 | |

4201 Service des routes et de la mobilité

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| 4201.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 1'500'000.- | fr. 720'000.- |
| 4201.318 | Autres prestations de tiers | fr. 2'984'000.- | fr. 29'000.- |

Reconstruction du trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques Mercier : fr. 749'000.-

Suite à un échange foncier avec le LO Immeubles SA, le tronçon inférieur de l'ouvrage est devenu propriété de la Ville, alors que le tronçon supérieur, situé sur une parcelle privée communale, est à charge du Service du logement et des granges.

La structure porteuse du trottoir Nord a dû être démolie pour des raisons de sécurité. La reconstruction de cet ouvrage permet de repenser et d'adapter les aménagements de surface dans le respect des normes actuellement en vigueur.

Ces travaux urgents, non compris dans les budgets de fonctionnement des services concernés, ont fait l'objet, en 2006, de demande de crédits supplémentaires. Ces montants représentaient le coût total des travaux et des honoraires à charge du Service des routes et de la mobilité et, pour mémoire, les montants concernant les autres services concernés.

Les travaux ont débutés en novembre 2006 et n'ont été que partiellement réalisés et payés sur l'exercice 2006. Dès lors, une demande de crédits supplémentaires, basée sur des montants révisés et tenant compte des montants déjà payés, est nécessaire.

Travaux de génie civil (démolition, travaux routiers, garde-corps, signalisation et marquage, etc.)

Rappel : En 2006, le crédit supplémentaire portait sur 820'000 francs, dont un tiers a été utilisé, le chantier n'ayant débuté qu'en novembre. Ce montant était alors basé sur des devis avec la référence de prix unitaires de soumissions antérieures. L'urgence des travaux et la période d'exécution ont fortement influencé les prix unitaires au vu des soumissions rentrées depuis lors. En outre, l'augmentation demandée comprend également le projet de garde-corps qui a fait l'objet d'un appel d'offres en ce début d'année.

Ainsi, le montant total révisé des travaux à charge du Service des routes et de la mobilité s'élève à 990'000 francs, desquels il convient de déduire les travaux exécutés et payés sur le budget 2006, soit 270'000 francs. La présente demande de crédits supplémentaires porte donc sur la somme de 720'000 francs.

Etudes préliminaires (honoraires d'ingénieur civil et d'architecte)

Rappel : En 2006, le crédit supplémentaire demandé portait sur 40'000 francs, représentant les honoraires à charge du Service des routes et de la mobilité. Ce montant doit aujourd'hui être complété pour tenir compte des prestations d'architecte, ainsi que pour un supplément de prestations d'ingénieur pour assurer le suivi du projet.

Le montant total révisé des honoraires s'élève à 55'000 francs, dont il convient de déduire les honoraires payés sur le budget 2006, soit quelque 26'000 francs. Le solde des honoraires restant à payer en 2007, objet de la présente demande de crédits supplémentaires, se monte à 29'000 francs.

Pour mémoire :

Service de l'électricité

Eclairage public, reprise du montant 2006, à réaliser en 2007 15'000.-

Service du logement et des gérances

Participation aux honoraires 12'000.-

Démolition et reconstruction du trottoir (tronçon supérieur) 220'000.-

Travaux routier-étanchéité (participation) 30'000.-

Total du montant révisé 262'000.-

A déduire, travaux déjà exécutés et payés sur exercice 2006 -96'000.-

Nouvelle demande sur exercice 2007 166'000.-

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---|---------------|---------------|
| 4201.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | fr. 940'000.- | fr. 23'000.- |

Notre service a récemment racheté les containers appartenant au consortium d'entreprises MaBat, actif dans la vallée supérieure du Flon dans le cadre des travaux du m2, pour y installer les cadres de l'unité "Travaux" jusqu'ici logés aux ateliers et magasins de la Ville.

L'ancienneté des installations et les légers dégâts occasionnés lors de leur déplacement nécessitent quelques travaux de réfection et d'adaptation (réfection de l'isolation, remplacement des revêtements de sol et PVC, branchement de la climatisation, repose de la clôture grillagée de l'enceinte, etc.).

Les achats de marchandises nécessaires (bois, linoléum, isolation, etc.) ont été prélevés sur la rubrique budgétaire 313 "Marchandises" du service. Tous les travaux pouvant être entrepris par notre personnel qualifié (menuisiers, maçons, électricien, etc.) l'ont été afin de minimiser les coûts pour l'administration. Néanmoins, nous avons dû nous résoudre à confier la pose des revêtements de sol et PVC dans les contenaires-bureaux, ainsi que de la clôture grillagée, à des entreprises spécialisées. Ces dépenses exceptionnelles ne pouvant être supportées par le budget de fonctionnement usuel, l'octroi d'un crédit supplémentaire est nécessaire.

Nous relevons que ces containers seront également utilisés par la Direction des travaux du chantier de la route de contournement de la Sallaz, permettant ainsi des économies notables sur le poste "Installation de chantier". En outre, il a été convenu avec le Service d'architecture que ces containers seraient intégrés dans le projet final de construction des futures installations de l'unité "Travaux" sur la plateforme intermédiaire du Vallon, ce qui représentera encore de substantielles économies à moyen et long termes. Dans ce contexte, nous estimons que les investissements consentis sont justifiables en regard de la durée de vie prévisible des installations.

4300 Service d'urbanisme

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|-------------------------------------|---------------|-------------|----------------------|-----------------|
| 4300.301 | Traitements | fr. | 4'334'100.- | fr. | 44'700.- |
| 4300.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. | 258'700.- | fr. | 2'600.- |
| 4300.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. | 684'100.- | fr. | 6'800.- |

Devant l'ampleur et la complexité du projet "Métamorphose" et afin d'assurer un suivi adapté de ce dossier, la Municipalité a souhaité disposer d'un chargé de mission avec la création d'une fonction d'architecte adjoint à la direction. L'architecte-urbaniste nommé au 1^{er} janvier 2007 fait partie du bureau d'études du Service d'urbanisme. La charge actuelle et future des missions attribuées au Service d'urbanisme rend impératif le remplacement de ce poste par une augmentation d'effectif dès le 1^{er} septembre 2007, après installation dans les locaux du Flon.

Ces décisions récentes ne pouvaient être intégrées lors de l'établissement du budget 2007.

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|-----------------------------|---------------|----------|----------------------|----------------|
| 4601.309 | Autres charges de personnel | fr. | 17'000.- | fr. | 3'900.- |

Lors de l'établissement du budget 2007, les frais de formation d'un surveillant de la propreté souhaitant suivre un cycle de formation en «conseils et communication en environnement» auprès du WWF n'avaient pas été prévus. Cette formation, directement liée aux fonctions occupées par ce collaborateur, a été décidée fin novembre 2006, lors de son entretien annuel de collaboration. Il s'agit d'une formation externe en cours d'emploi selon IA RPAC 66.01. Le coût global est de fr. 7'800.-, dont fr. 3'900.- sont à la charge du service.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------------|---------------|----------------------|
| 4601.310 | Imprimés et fournitures de bureau | fr. 59'000.- | fr. 45'000.- |

Une série de 4 factures relatives à la préparation et l'édition du calendrier de ramassage de 2007 ont été remises au Service d'assainissement après la clôture des comptes de l'année 2006. Elles comprennent les honoraires de l'agence de communication, le coût de fabrication des nouvelles enveloppes de distribution du calendrier et les frais d'imprimerie du calendrier lui-même. Ces dépenses étaient inscrites au budget de l'année 2006 mais seront imputées sur les comptes de l'année 2007.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|-----------------|----------------------|
| 4601.318 | Autres prestations de tiers | fr. 1'700'000.- | fr. 170'000.- |

Suite à des dysfonctionnements, la Municipalité a déposé en début d'année une plainte pénale à l'encontre de 6 collaborateurs du centre de ramassage, qui s'est conclue par un non-lieu. Parallèlement, elle a décidé de lancer un audit auprès du personnel, par un bureau spécialisé, de mandater un expert-fiduciaire pour l'évaluation des outils de controlling financier et l'amélioration des tableaux de bords, puis de demander à un expert en management une évaluation du futur organigramme du centre de ramassage (CIL) ainsi qu'un soutien lors de l'engagement des nouveaux cadres. Le coût de ces différents mandats est estimé à ce jour à fr. 170'000.-.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|---------------|----------------------|
| 4602.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 7'000.- | fr. 22'000.- |

Dans le cadre de l'élaboration de son plan général d'évacuation des eaux (PGEE), et en complément aux dossiers de projets d'évacuation établis, l'UGR est amené à préparer quotidiennement des documents cartographiques dépassant le format A0.

Le plotter actuel, acheté en 1997 présente d'importants signes de faiblesses et nécessite des travaux d'entretien lourds urgents et indispensables. De plus, sa capacité mémoire et la qualité d'impression fournies sont nettement insuffisantes pour les documents à préparer. Ses réparations sont estimées de l'ordre de fr. 5'000.- et son remplacement, au vu de son âge, est financièrement plus avantageux.

4700 eauservice Lausanne

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|---------------|----------------------|
| 4700.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 114'000.- | fr. 212'000.- |

Les dépenses effectuées en 2006 pour l'entretien des immeubles n'ont malheureusement pas été enregistrées dans les comptes 2006, ce qui explique l'écart important, de l'ordre de 100'000 francs, entre les comptes et le budget.

L'enregistrement de ces dépenses doit donc être effectué dans les comptes 2007, raison pour laquelle un crédit supplémentaire est nécessaire.

Le montant de ces entretiens pour 2006 s'élève à 71'333 francs.

De plus, pour l'année 2007, aucun financement n'a été prévu pour les travaux d'entretien du parc immobilier locatif du service. En effet, lors de l'établissement du budget, il était question de présenter un préavis à votre Conseil. Cependant, ce document n'est pas encore prêt.

Le Service du logement et des gérances, qui s'occupe de l'entretien courant de nos bâtiments locatifs, évalue à 110'000 francs le montant nécessaire pour couvrir les frais.

En outre, eauservice doit rapidement intervenir pour corriger la ventilation des cuves du réservoir de Montalègre. En effet, le système ne correspond plus aux normes actuelles de sécurité et représente un point faible du point de vue de la sécurité des personnes, d'une part, et de la qualité de l'eau, d'autre part. Le coût des travaux est devisé à 30'000 francs.

En résumé, le crédit supplémentaire total est de :

| | | |
|---------------------------|-----|------------------|
| Entretien 2006, arrondi à | fr. | 72'000.- |
| Entretien 2007 | fr. | 110'000.- |
| Ventilation Montalègre | fr. | 30'000.- |
| Total | fr. | 212'000.- |

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | TOTAL PAR NATURE |
|---------------------------|--|---------------------------|--|--|------------------------|
| | | 5002 Cultes et temples | 5800 Ecoles primaires et secondaires | 5900 Centres de vie enfantine communaux | |
| CH. PAR NATURE | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | | 5'000 | | 5'000 |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | 67'000 | 310'000 | | 377'000 |
| | 316 Loyers et redevances d'utilisation | | | 17'500 | 17'500 |
| | 318 Autres prestations de tiers | | 25'000 | | 25'000 |
| | TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION | 67'000 | 340'000 | 17'500 | 424'500 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | 67'000 | | 3'000 | 70'000 |
| Page du préavis | | page 24 | page 25 | page 27 | |

500 Secrétariat général**5002 Cultes et temples**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|---------------|---------------|
| 5002.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 450'000.- | fr. 67'000.- |

Eglise de la paroisse de langue allemande de Villamont (PLA)

Datant de 1906 et réalisés en verre coulé et cives, avec un décor richement peint, les vitraux nécessitent aujourd'hui une réfection complète : la structure en plomb est en effet fortement sollicitée, 80 % environ des panneaux sont bombés, le mastic, trop dur, ne remplit plus ses fonctions d'étanchéité, de nombreuses attaches manquent ou sont détachées, plusieurs verres sont cassés et à remplacer, la serrurerie est corrodée.

Il s'agira donc de déposer les panneaux, de rectifier ceux qui sont tordus, de changer les verres brisés ou fendus, puis de les reposer avec des joints souples. Enfin un verre extérieur assurera la protection de l'ouvrage contre des actes de vandalisme et une meilleure isolation phonique et thermique.

Devisés à fr. 125'000.-, les travaux sont ainsi répartis :

| | |
|---|-----------------------|
| Rectification des panneaux bombés, soudure, remplacements des verres fendus y c. confection (peinture et cuisson) | fr. 68'345.50 |
| Pose d'un verre extérieur Goetheglas 5mm, trempé avec encadrement en plomb dans l'embrasure des fenêtres, création d'un chéneau au bas de chaque baie pour l'évacuation de l'eau de condensation et d'une ouverture pour ventiler l'espace de l'intérieur | fr. 47'658.70 |
| Echafaudages | fr. 5'000.00 |
| Divers et imprévus | fr. 3'995.80 |
| Total (y compris TVA) : | fr. 125'000.00 |

Le déficit de la PLA est pris en charge, au prorata de leur population, par 34 communes, et la part lausannoise s'est élevée en 2006 à 47.4 %.

Cet investissement a fait l'objet d'un avis préalable détaillé aux communes partenaires en mai 2006, de manière à leur permettre de l'inscrire à leur budget 2007. La part lausannoise évaluée à fr. 58'000.- sera prise en charge par le budget existant.

Il reviendra à la commune de Lausanne d'assurer la conduite et le financement du chantier dans son ensemble, puis de refacturer leur participation (soit environ fr. 67'000.- TVA incluse) aux autres collectivités.

Le budget du Secrétariat général ne permet pas de financer l'entier des travaux, d'où cette démarche qui présente de fait une demande d'avance, dès lors que le crédit supplémentaire de fr. 67'000.- sera entièrement compensé par une recette représentant le remboursement de la part des 33 autres communes. Cette dernière sera enregistrée sous la rubrique 5002.452 «Participation de communes aux charges». Ce montant leur sera facturé dès la fin des travaux, c'est-à-dire durant l'exercice en cours.

5800 Ecoles primaires et secondaires

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| 5800.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 2'600'000.- | fr. 310'000.- |

COLLÈGE DES BERGIÈRES*Piscine – remplacement des portes*

En l'espace de trois mois, trois portes de cette installation sont tombées de façon totalement inattendues. L'examen a démontré que cette chute est due à la faiblesse des gonds, altérés par les vapeurs de chlore. Il faut dire que ces installations datent de 1974. Ces portes pesant environ 120 kg, leur chute pourrait entraîner un accident avec de graves conséquences pour les usagers. Le mauvais état général de l'ensemble des 17 portes de cette installation ainsi que les matériaux dont elles sont composées empêchent de procéder à leur réparation. Il est donc souhaité, pour des raisons de sécurité, de procéder au remplacement de la totalité des portes de cette installation dans les plus brefs délais.

Le coût total de cette opération est évalué à fr. 35'000.-.

Piscine, luminaires et faux-plafonds

Suite à des problèmes survenus au niveau des luminaires de la piscine, il a été constaté qu'une partie d'entre eux ne sont plus étanches et que leur remplacement est indispensable pour maintenir le fonctionnement de l'installation. Au cours de l'analyse effectuée à cette occasion, il a été constaté que les supports métalliques du faux-plafond périphérique étaient altérés par les vapeurs de chlore. Au vu des risques d'accident, il est souhaité de pouvoir procéder au changement des luminaires et au renforcement du faux-plafond périphérique.

Le coût de cette opération est devisé à fr. 10'000.- pour le renforcement du faux-plafond et à fr. 20'000.- pour le changement des luminaires.

Sécurité incendie

A la suite d'un exercice d'évacuation incendie, certaines classes n'ont pas entendu l'alarme. Il convient donc de procéder au complément de l'installation existante, sans attendre le budget ordinaire 2008.

Le coût de cette opération est évalué à fr. 20'000.-.

COLLÈGE DE L'ELYSÉE

Suite à des actes de vandalisme en mars 2007, il est nécessaire de procéder à la réparation urgente du faux-plafond d'un préau couvert de ce collège. Le montant alloué au budget ordinaire ne permet pas de procéder de façon suivie aux réparations consécutives aux actes de vandalisme.

Le coût de cette opération est évalué à fr 25'000.-.

COLLÈGE DE MALLEY

A la suite d'un contrôle effectué par "eauservice", l'analyse de l'eau prélevée dans les installations du collège de Malley a révélé que les valeurs en fer dans le bâtiment comprenant la salle de gymnastique, l'appartement du concierge et l'APEMS ainsi que dans la partie sud du bâtiment principal, sont 3x supérieures aux normes de qualité pour la distribution d'eau potable. Pour remédier à ce problème de rouille, il est nécessaire de pratiquer à un traitement intérieur des conduites au moyen de résine epoxy à deux composants. Ce travail nécessite la dépose de toutes les robinetteries et doit être effectué en urgence.

Le coût total de l'assainissement de cette installation s'élève à fr. 100'000.-.

COLLÈGE DE PIERREFLEUR

Le collège de Pierrefleur est souillé par de nombreux tags sur une surface totale de 371m². Le service a fait appel à l'unité tags et graffitis du Service des routes et de la mobilité pour procéder au nettoyage de cette école. Il s'est avéré cependant que le véhicule de la brigade ad hoc n'était pas approprié pour accéder aux préaux de ce collège. Le nettoyage des façades incriminées doit donc être confié à une société privée. Au vu de l'état des lieux, nous considérons qu'il est urgent de procéder à son nettoyage cette année.

Ces montants n'avaient pas pu être prévus au budget, puisqu'ils sont normalement pris en charge par le Service des routes et de la mobilité.

Le coût de cette opération est évalué à fr. 35'000.-.

COLLÈGE DE PROVENCE

Le collège de Provence a été mis en service en 2002. Très rapidement, le concept d'implantation du bâtiment comprenant une façade vitrée en bordure d'une place de jeux a montré ses limites. Les enfants peuvent en effet venir jouer sans retenue au pied même des vitrages. La situation s'est particulièrement dégradée en 2006, au point qu'aujourd'hui les deux tiers des vitrages donnant sur la place de jeux sont fendus. Les dégâts sont tels qu'il y a risque que les vitrages ne se brisent complètement. Pour éviter des accidents, il est nécessaire de procéder rapidement à leur remplacement par des vitrages trempés et feuilletés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Parallèlement, un projet de réaménagement extérieur est à l'étude en collaboration avec le Service des parcs et promenades en vue de protéger les façades vitrées du bâtiment.

Le coût du remplacement des vitrages est évalué à fr. 65'000.-.

CONCLUSION

L'ensemble de ces travaux ne peut être pris en charge par le budget d'entretien courant sans mettre en péril la part des travaux d'entretien prévus qui ne peuvent plus être reportés. Dès lors, c'est un montant de fr. 310'000.- qui est sollicité en crédit supplémentaire 1^{ère} série.

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|--|--------|-------------|---------------|----------|
| 5800.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. | 426'000.- | fr. | 5'000.- |
| 5800.318 | Autres prestations de tiers | fr. | 1'450'000.- | fr. | 25'000.- |

Gestion des transports scolaires, première phase : mise en place d'un outil de calcul des itinéraires scolaires : fr. 30'000.-

La nouvelle répartition des tâches consécutive à la mise en œuvre d'EtaCom a conduit au transfert aux communes de l'entier des charges relatives aux transports scolaires. En conséquence, le règlement cantonal qui fixait une distance pour le droit à la gratuité des transports publics a été aboli. Toutefois, jusqu'à ce jour et faute de mieux, la plupart des communes ont continué à appliquer le principe de l'attribution de la gratuité des transports à tout élève domicilié à plus de 2.5 km du lieu de sa scolarisation.

Deux éléments offrent l'opportunité d'élaborer un concept cohérent et innovant de prise en charge des transports scolaires :

- les nouvelles données de la péréquation financière concernent notamment le financement des transports, y compris les transports scolaires, et l'enjeu financier de ce dossier est particulièrement important pour la commune de Lausanne;
- la réponse à un postulat déposé au Conseil communal demandant la gratuité des transports pour les jeunes de moins de 20 ans nécessite le lancement d'une étude permettant de rassembler les données né-

cessaires à la mise en place d'une nouvelle politique des transports scolaires, qui concerne plusieurs milliers d'enfants lausannois.

Au vu du nombre de paramètres à déterminer, de la complexité du travail d'évaluation, il est indispensable de disposer d'un outil informatique spécifique sous forme d'un système d'aide à la décision. Cet outil doit permettre d'établir, sur la base des données des distances domicile-école, différentes simulations et d'évaluer les coûts de chacune d'elles.

Dans une deuxième phase, après décision quant aux principes de la future politique des transports scolaires, ce même outil servira de base pour la mise en place des outils et des procédures de gestion pour l'attribution et la distribution des attestations de transports aux usagers.

Le calcul des itinéraires s'effectuera alors sur la base de composants du monde Open Source. Ces derniers s'intégreront parfaitement avec le guichet cartographique. En outre, une interface web permettra à l'utilisateur final du service des écoles de répondre rapidement aux questions des parents.

Coût financier

Le montant des développements nécessaires pour le calcul des itinéraires scolaires et l'intégration au guichet cartographique s'élèvent à fr. 25'000.-. Quant aux données Tele Atlas, elles sont évaluées à fr. 5'000.- pour un poste de travail.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie infantine communaux

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|------------------------------------|---------------|----------------------|
| 5900.316 | Loyers et redevances d'utilisation | fr. 818'500.- | fr. 17'500.- |

Garderie de la Colline : fr. 9'800.-

La garderie de la Colline, sise au ch. de la Colline 46, est une extension du centre de vie infantine de Monttelly. Lors de l'établissement du budget 2007, nous avons tenu compte d'une somme de fr. 45'000.- pour le loyer annuel (estimée sur la base du préavis N° 2003/60). Or, en septembre 2006, le contrat de bail qui a été finalement signé mentionne un loyer total de fr. 54'840.- (2 places de parc comprises). La différence équivaut donc à fr. 9'840.- (arrondi à fr. 9'800.-).

CVE de la Grangette : fr. 7'700.-

Le 16 juin 2007 se dérouleront quelques animations relatives au 20^{ème} anniversaire du centre de vie infantine de la Grangette. Une grande tente devrait être commandée afin d'y regrouper les festivités prévues et d'accueillir les invités. Pour la location de ce matériel, son montage et son démontage (y compris lumière), la dépense s'élève à fr. 7'700.-.

Cette dépense est compensée partiellement par une participation de la Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise (FASL) à hauteur de fr. 3'000.- (rubrique 5900.439 "Autres recettes").

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICES | | | | | TOTAL PAR NATURE | |
|---------------------------|--|--|-------------------------------|---|--|--|------------------------|------------------|
| | | 6300 Administration du service | 6302 Unités de prestations | 6303 Subventions et aides individuelles | 6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL) | 6600 Service des parcs et promenades | | |
| CHARGES PAR NATURE | 301 | Traitements | 114'500 | 394'600 | | 171'800 | 680'900 | |
| | 303 | Cotisations aux assurances sociales | 7'100 | 24'500 | | 10'700 | 42'300 | |
| | 304 | Cotisations à la caisse de pensions | 18'300 | 58'400 | | 13'700 | 90'400 | |
| | 305 | Assurance-accidents | 1'000 | 3'700 | | 2'500 | 7'200 | |
| | 310 | Imprimés et fournitures de bureau | | 41'300 | | 10'500 | 51'800 | |
| | 311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | 7'000 | 28'000 | | 28'000 | 63'000 | |
| | 314 | Entretien des biens immobiliers | | | | 7'500 | 220'000 | 227'500 |
| | 315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | | | | 3'000 | 12'500 | 15'500 |
| | 316 | Loyers et redevances d'utilisation | | 10'500 | | 77'700 | 88'200 | |
| | 317 | Déplacements, débours, dédommagements | | | | 35'000 | 35'000 | |
| | 318 | Autres prestations de tiers | | 23'100 | | 157'100 | 180'200 | |
| | 319 | Impôts, taxes et frais divers | | 48'500 | | 7'700 | 56'200 | |
| | 365 | Subventions à des institutions | | | 216'000 | | 216'000 | |
| | 390 | Imputations internes | | 29'900 | | | 29'900 | |
| | TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT | | 147'900 | 662'500 | 216'000 | 525'200 | 232'500 | 1'784'100 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | <i>397'500</i> | | <i>525'200</i> | | <i>922'700</i> | |
| Page du préavis | | page 29 | page 29 | page 31 | page 32 | page 33 | | |

630 Service social Lausanne - CSR*6300 Administration du service*

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|---------------|--|
| 6300.301 | Traitements | fr. 977'000.- | fr. 114'500.- a) 44'500.- b) 70'000.- |
| 6300.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 60'100.- | fr. 7'100.- a) 2'800.- b) 4'300.- |
| 6300.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 153'800.- | fr. 18'300.- a) 6'800.- b) 11'500.- |
| 6300.305 | Assurance-accidents | fr. 9'700.- | fr. b) 1'000.- |
| 6300.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 4'300.- | fr. 7'000.- a) 3'500.- b) 3'500.- |

- a) Augmentation de la dotation du plan des postes par l'engagement d'un responsable pédagogique (0.5 EPT) et acquisition du mobilier de base pour une personne (fr. 3'500.- par poste, selon les standards). La procédure d'engagement étant actuellement en cours, la date d'entrée en service n'est pas encore fixée mais peut-être au mieux envisagée pour le 1^{er} avril.
- b) En date du 15 février 2007, la Municipalité a adopté une note autorisant le Service social Lausanne :
- à adapter ses effectifs et ses ressources (équipements de bureau) aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des autorités cantonales qui définissent le contenu de sa mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour l'accomplir. Les montants relatifs aux traitements des unités info sociale, insertion et action sociale (fr. 308'200.-) seront subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451;
 - à engager un adjoint administratif avec fonction d'adjoint social. Le montant relatif au traitement (fr. 86'800.-) sera financé selon la clé de répartition figurant sur la note précitée.

(voir également rubrique 6302 ci-après)

6302 Unités de prestations

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|------------------|----------------------|
| 6302.301 | Traitements | fr. 14'040'700.- | fr. 394'600.- |
| 6302.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 861'000.- | fr. 24'500.- |
| 6302.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 2'043'900.- | fr. 58'400.- |
| 6302.305 | Assurance-accidents | fr. 164'000.- | fr. 3'700.- |
| 6302.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 82'000.- | fr. 28'000.- |

En date du 15 février 2007, la Municipalité a adopté une note autorisant le Service social Lausanne :

- à adapter ses effectifs et ses ressources (équipements de bureau) aux besoins croissants de la population en difficulté et aux attentes des autorités cantonales qui définissent le contenu de sa mission d'organe d'application de l'aide sociale ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour l'accomplir.

Les montants relatifs aux traitements des unités info sociale, insertion et action sociale (fr. 308'200.-) seront subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451;

2. à engager un adjoint administratif avec fonction d'adjoint social. Le montant relatif au traitement (fr. 86'800.-) sera financé selon la clé de répartition figurant sur la note précitée.

(voir également rubrique 6300 ci-avant, lettre b))

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|------------------------------------|---------------|---|
| 6302.310 | Imprimés et fournitures de bureau | fr. 45'000.- | fr. a) 41'300.- |
| 6302.316 | Loyers et redevances d'utilisation | fr. 59'400.- | fr. 10'500.- a) 1'900.- b) 8'600.- |
| 6302.318 | Autres prestations de tiers | fr. 330'000.- | fr. 23'100.- a) 16'200.- c) 6'000.- d) 900.- |

- a) Dans le cadre de la campagne de prévention et sensibilisation à l'endettement conduite par l'Unité d'assainissement financier (UnAFin) et intégralement financée par l'Etat, la confection de 3'000 brochures, 3'000 flyers et 60 affiches pour un coût de fr. 41'300.- est nécessaire. Le crédit supplémentaire octroyé en 2006 pour cet objet n'a été que partiellement utilisé et le solde de ces prestations sera facturé en 2007.

La location du Théâtre pour enfants de Lausanne et de la salle du CMS de Vinet pour des séances d'informations destinées aux jeunes familles ascendera à fr. 1'900.-.

De plus, huit représentations animées par le Théâtre "Caméléon" reviendront à fr. 16'200.-. Deux représentations seront par la suite refacturées aux CSR Ouest et Nord lausannois.

Ces montants sont entièrement subventionnés par l'Etat de Vaud et portés au crédit du compte 6302.451 "Participation de l'Etat aux charges" (fr. 59'400.-).

- b) Location d'un studio à la rue de Genève 85 selon une note adoptée par la Municipalité le 5 avril 2007.
- c) Suite aux problématiques mises en exergue par les séances de perfectionnement de l'équipe de l'Unafin (Unité d'assainissement financier) effectuées en 2006, le soutien aux collaborateurs de cette unité doit se poursuivre par des séances de Team Building occasionnant un surcoût de fr. 6'000.-.
- d) Besoin de supervision de l'équipe de l'Unité "info sociale", d'un coût de fr. 900.-.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------|--------------|---------------|
| 6302.319 | Impôts, taxes et frais divers | fr. 11'800.- | fr. 48'500.- |

Achats de parts sociales : fr. 8'500.-

Afin de venir en aide à des familles ayant obtenu un appartement par une coopérative d'habitation et dont les revenus ne permettent pas le remboursement d'un prêt, l'unité logement du SSL doit procéder à l'achat de parts sociales pour un montant de fr. 8'500.-.

Achats de parts sociales : fr. 40'000.-

Afin de venir en aide à des familles ayant obtenu un appartement par une coopérative d'habitations et dont les revenus ne permettent pas le remboursement d'un prêt, l'unité logement du SSL doit procéder à l'achat de parts sociales.

Le montant demandé est le résultat d'une évaluation basée sur les dépenses effectuées depuis le 2^{ème} semestre 2006 pour le même objet.

Un surcoût de fr. 40'000. - est prévisible.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|----------------------|-----------------|---------------|
| 6302.390 | Imputations internes | fr. 2'038'400.- | fr. 29'900.- |

Location dès juillet 2007 de locaux à la rue de Genève 52 pour le projet pilote "Ri Métiers" au Service social, selon une note adoptée par la Municipalité le 15 février 2007. Le coût de ces nouveaux locaux sera subventionné par l'Etat dès 2008.

Une recette équivalente de fr. 29'900.- sera enregistrée sous la rubrique 3302.490.

6303 Subventions et aides individuelles

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--------------------------------|------------------|---------------|
| 6303.365 | Subventions à des institutions | fr. 11'470'100.- | fr. 216'000.- |

Espace d'accueil "La Terrasse" : fr. 72'000.-

Dans un communiqué de presse daté du 15 novembre 2006, la Municipalité a annoncé son intention de renouveler l'expérience faite l'hiver dernier et de confier à la Fondation ABS l'ouverture d'un espace d'accueil, la Terrasse, destiné aux marginaux, pour la saison hivernale. Cet espace chauffé permet l'accueil de 15-20 personnes, autorisées à consommer des boissons alcoolisées amenées par leur soin. La Terrasse est ouverte de 13 à 19 h. en semaine et de 13 à 18 h. les samedis. Pour cet hiver, elle a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2006 et il est prévu qu'elle ferme le 31 mars 2007.

Sur la base des résultats positifs de l'hiver passé, il est attendu de cet accueil une amélioration du confort des personnes marginales habituellement rassemblées sur la place de la Riponne et une diminution des tensions et problèmes sur la place de la Riponne et avec le parking en cas de météo défavorable. Le SSL, en collaboration avec la police, assure un suivi du projet et un rapport final sera remis par la Fondation ABS.

Cette année, une convention de subvention a été établie précisant les modalités concrètes et les aspects financiers.

Les coûts mensuels du projet sont un peu plus élevés que lors de la saison passée, en raison des horaires d'ouverture élargis, mais la durée a été réduite à 4 mois et non 5. De plus, les frais d'aménagement payés l'an dernier ont servi à garder le baraquement construit sur la Terrasse.

Le montant mensuel des salaires correspond à un 0.9 EPT et en ajoutant des frais de chauffage et de gestion, on admet un montant de 24'000 francs par mois. Pour le mois de décembre 2006, cette somme a été prélevée dans les «casuels».

Le crédit supplémentaire demandé doit couvrir les trois mois de fonctionnement 2007, à raison de 24'000 francs par mois, soit au total une somme de 72'000 francs.

Distribus : fr. 144'000.-

Le Distribus, permanence d'échange de matériel stérile dans un bus, a été testé de mars à décembre 2005, géré par des intervenants du réseau lausannois. Une évaluation du projet a été réalisée par l'IUMSP. Il a

ensuite été mis en place dès le 1^{er} novembre 2006 et placé sous la responsabilité de la Fondation ABS. La décision de la Municipalité a été annoncée par un communiqué de presse daté du 25 octobre 2006.

La prestation du Distribus a été définie de la façon suivante : assurer l'accueil et la permanence d'échange de matériel stérile dans le Distribus, cinq soirs par semaine, (17 à 21 h.) avec messages de prévention, information et orientation dans le réseau selon les directives du programme cantonal de prévention des maladies transmissibles.

Sur le plan financier, le Distribus coûte 16'000 francs par mois pour cinq permanences hebdomadaires. Le calcul tient compte du salaire des intervenants présents (1.72 EPT par an), de la gestion du projet par ABS (0.1 EPT par an) et des frais et charges annuelles du véhicule (10'000 francs par an). La période de novembre 2006 à fin mars 2007 a été financée conjointement par l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne (casuelles 2006) et par le fonds d'impulsion Infodrog de l'OFSP.

Le crédit supplémentaire demandé porte sur la période d'avril 2007 jusqu'à l'adoption du préavis 2006/66. Une convention de subvention a été signée par le SSL et la Fondation ABS.

Lorsque le préavis sera adopté, le financement du Distribus, pour six permanences par semaine, sera assuré entièrement par la ville de Lausanne, à raison de 225'000 francs par an.

640 Service du travail et de l'intégration

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---|-----------------|----------------------|
| 6404.301 | Traitements | fr. 4'200'100.- | fr. 171'800.- |
| 6404.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 260'400.- | fr. 10'700.- |
| 6404.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 601'100.- | fr. 13'700.- |
| 6404.305 | Assurance-accidents | fr. 58'900.- | fr. 2'500.- |
| 6404.310 | Imprimés et fournitures de bureau | fr. 69'200.- | fr. 10'500.- |
| 6404.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 127'900.- | fr. 28'000.- |
| 6404.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 44'800.- | fr. 7'500.- |
| 6404.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | fr. 15'500.- | fr. 3'000.- |
| 6404.316 | Loyers et redevances d'utilisation | fr. 670'700.- | fr. 77'700.- |
| 6404.317 | Déplacements, débours, dédommagements | fr. 264'500.- | fr. 35'000.- |
| 6404.318 | Autres prestations de tiers | fr. 616'200.- | fr. 157'100.- |
| 6404.319 | Impôts, taxes et frais divers | fr. 7'900.- | fr. 7'700.- |

Dans le cadre du développement du programme d'emplois temporaires subventionnés Syni-Lausanne, un nouveau projet a été proposé par le Service du travail et de l'intégration au Secrétariat à l'économie (SECO). Intitulé Syni Lausanne-Emploi, il vise à permettre à des demandeurs d'emploi de se former au montage pratique et théorique de projets, en collaboration avec les institutions internationales et les organisations non gouvernementales présentes à Genève.

Engagé à se déterminer sur l'intérêt et partant sur la possibilité de subventionner ce projet, le SECO a donné son accord et confirmé le niveau de subventionnement. Celui-ci s'établit à une couverture complète des coûts budgétisés, en proportion des places mises à disposition des demandeurs d'emploi au cours de l'année 2007. Le montant demandé sera donc entièrement compensé par une recette (fr. 525'200.-) enregistrée sous la rubrique 6404.450 "Participation de la Confédération aux charges".

6600 Service des parcs et promenades

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|---------------|----------------------|
| 6600.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 700'000.- | fr. 220'000.- |

Toiture parking de Mon-Repos : fr. 160'000.-

Après la demande de crédit supplémentaire de fr. 900'000.- sur le budget de fonctionnement 2006, tous les travaux de réaménagement du jardin public sur toiture du parking de Mon-Repos n'ont pas pu être achevés. En sa séance du 1^{er} février 2007, la Municipalité a adopté une note (annexée) pour l'achèvement des travaux.

La Commune a mandaté un avocat pour faire valoir ses droits face à l'exploitant du parking de Mon-Repos, lequel a procédé à l'élimination du parc public sur le toit de ce parking. Cet avocat et celui de la partie adverse ont mené des pourparlers transactionnels. Les négociations sont en phase finale. Une convention réglant notamment une équitable répartition des coûts de réaménagement du parc public entre les deux parties devrait en principe être bientôt signée.

Volières du Parc Mon-Repos : fr. 60'000.-

Remplacement du grillage découpé sur les deux volières du Parc Mon-Repos, suite aux actes de vandalisme des 7 et 21 avril 2007; le coût ascende à fr. 60'000.-.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---|---------------|----------------------|
| 6600.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | fr. 260'000.- | fr. 12'500.- |

Faisant suite au vœu exprimé par la Commission des finances et repris par le Conseil communal, il a été étudié la possibilité d'équiper le nouveau tracteur 40 CV d'un filtre à particules.

Après étude, un filtre à particules, dont le fonctionnement est performant, a été trouvé chez un fournisseur qui couvre la reprise de garantie de la mécanique.

Le montant nécessaire ne peut cependant être financé par le budget actuel.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | | | | | TOTAL PAR NATURE | |
|-----------------------------------|---|---------------------|-------------------------------------|---|-----------------|----------------|-----------------------------|---|------------------------|----------------------------------|
| | | 7000 Secrétariat | 7001 Immeubles administratifs | 7010 Service comptabilité et finances | 7020 Magasin | 7023 Garage | 7400 Distribution de gaz | 7640 Achats et ventes d'électricité et de services | | 7700 Service du Multimédia |
| CHARGES PAR NATURE | 301 Traitements | | | 216'200 | | | | | 216'200 | |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | | | 12'400 | | | | | 12'400 | |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | | | 46'200 | | | | | 46'200 | |
| | 305 Assurance-accidents | | | 4'700 | | | | | 4'700 | |
| | 309 Autres charges de personnel | | 8'800 | | | | | | 8'800 | |
| | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | | | | 42'000 | 17'000 | | 400'000 | 93'000 | 552'000 |
| | 315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations | | | | | | | 232'000 | | 232'000 |
| | 318 Autres prestations de tiers | 19'000 | | | | | 90'000 | | | 109'000 |
| TOTAL SERVICES INDUSTRIELS | | 19'000 | 8'800 | 279'500 | 42'000 | 17'000 | 90'000 | 632'000 | 93'000 | 1'181'300 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | <i>110'000</i> | | | | | <i>90'000</i> | <i>200'000</i> |
| Page du préavis | | page 34 | page 35 | page 35 | page 36 | page 37 | page 37 | page 37 | page 38 | |

700 Service développement stratégique

7000 Secrétariat

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|---------------|---------------|
| 7000.318 | Autres prestations de tiers | fr. 450'000.- | fr. 19'000.- |

Renouvellement du logiciel de l'éclairage public

Le Service du développement stratégique doit procéder au renouvellement du logiciel de l'éclairage public.

Le renouvellement de ce logiciel succède, remplace, et complète les outils actuels, principalement l'application Candela. Il permettra la continuité de la gestion de l'inventaire de l'appareillage EP rattaché.

Depuis l'année passée, nous n'avons pas renouvelé le contrat de maintenance de l'ancienne version de ce logiciel, afin de bénéficier de cette somme pour une version qui corresponde complètement à notre mode de fonctionnement.

Cette version permettra de planifier la maintenance mécanique et électrique telle qu'exigée par l'ordonnance fédérale sur les installations électriques.

De cette façon, l'EP peut prévoir l'entretien, au niveau matériel, financier et organisationnel.

Ce programme simplifiera l'établissement des budgets d'exploitation, permettra d'organiser les campagnes de renouvellement des lampes, et simuler les projets d'extension.

Un montant de 19'000 francs est nécessaire pour procéder à la mise à jour complète de ce logiciel.

7001 Immeubles administratifs

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|-----------|---------------|
| 7001.309 | Autres charges de personnel | fr. 700.- | fr. 8'800.- |

Formation de deux concierges selon l'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) dans le but de pouvoir former des apprentis nettoyeurs en bâtiment

Dans la foulée du rapport-préavis N° 2006/64 "*Création de places d'apprentissage au sein de l'administration communale. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod*", les SIL ont décidé de former des apprentis nettoyeurs en bâtiments et agents d'exploitation (une nouvelle formation qui débute en 2007 et correspond à un apprentissage de concierge).

Après contact avec le commissaire professionnel, il est apparu que l'expérience acquise par les concierges des SIL n'était pas un critère suffisant et qu'il était impératif qu'ils obtiennent un CFC.

Deux concierges ont donc accepté de se former selon l'article 32 de l'OFPr. Il s'agit de suivre les cours de la troisième année d'apprentissage de nettoyeur en bâtiment (40 jours) dispensés au Centre d'enseignement professionnel de Morges et à la Maison de la propreté de Crissier.

Un premier apprenti nettoyeur en bâtiment a déjà été retenu et sera engagé dès le mois d'août 2007. A terme, les SIL pourront engager 3 apprentis au total qui seront formés sur les sites de Chauderon, Malley et Pierre-de-Plan, par tournus.

7010 Service comptabilité et finances

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|--|
| 7010.301 | Traitements | fr. 5'859'000.- | fr. 216'200.- a) 86'000.- b) 130'200.- |
| 7010.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 356'000.- | fr. 12'400.- a) 4'000.- b) 8'400.- |
| 7010.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 885'000.- | fr. 46'200.- a) 16'000.- b) 30'200.- |
| 7010.305 | Assurance-accidents | fr. 132'800.- | fr. 4'700.- a) 2'000.- b) 2'700.- |

a) Renforcement de l'effectif du Service de la comptabilité et des finances de 2 EPT : fr. 108'000.-

Le Service de la comptabilité et des finances des Services industriels n'arrive plus à faire face au flot d'appels téléphoniques depuis plusieurs mois. Le bureau Contact clients responsable, entre autres, de la prise des appels téléphoniques de notre clientèle est en déficit de personnel.

Du renfort est donc indispensable. Pour ce faire, le Service de la comptabilité et des finances a demandé et obtenu le 30 novembre 2006 de la Municipalité l'autorisation d'engager 2 EPT supplémentaires (fonction secrétaires) pour renforcer l'effectif de son bureau Contact Clients.

Un crédit supplémentaire de fr. 108'000.- au budget 2007 est donc nécessaire pour l'engagement de ces 2 EPT dès le 1^{er} mars 2007.

b) Renforcement de l'effectif du Service de la comptabilité et des finances de 7.2 EPT : fr. 171'500.-

Le Service de la comptabilité et des finances (COSI) connaît une hausse constante de ses activités. Les causes principales sont notamment l'augmentation du nombre de clients, de leurs interventions (courriers, mails, téléphones, fax, visites) et de leur nomadisme. L'utilisation du progiciel SAP implique également de renseigner un nombre de champs de saisie plus important que par le passé, ce qui améliore la qualité des données mais provoque un allongement des temps de traitement. Il faut aussi déplorer une dégradation générale en matière d'informations à recevoir (déménagements, emménagements) et de paiements de factures de la part de la clientèle. Pour rester à flot dans l'océan des contacts que lui adressent les clients des SIL et d'eauservice, le COSI a recours à du personnel temporaire et à d'innombrables heures supplémentaires. Il ne peut plus continuer ainsi.

Le COSI a revu tous ses processus. Ils plaquent désormais parfaitement avec le progiciel SAP et les indicateurs sont en place. Il résulte également de cette analyse que l'encadrement intermédiaire du service doit être renforcé.

Au vu de ces éléments la Municipalité a accepté que le COSI augmente son effectif de 7.2 EPT (dont six avec un contrat limité à deux ans) et renforce son encadrement intermédiaire dans les plus brefs délais. Ces mesures entraîneront une amélioration du suivi de la clientèle aussi bien en qualité des services fournis qu'en matière financière.

702 Service du Magesi7020 Magasin

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|--------------|---------------|
| 7020.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 30'000.- | fr. 42'000.- |

Transformation d'un pont roulant dans la halle du Magesi

Le pont roulant central de 16 T n'est pas adapté pour la manutention des tuyaux longs. Les charges soulevées se trouvent en équilibre précaire et le risque d'accident est latent. La transformation prévue consiste à remplacer le treuil existant par deux treuils, permettant ainsi de soulever les tuyaux avec toute la sécurité requise. Cette transformation améliorera, en plus de la question sécuritaire, l'efficacité lors des opérations de chargement/déchargement des camions (gains de temps) et permettra d'améliorer la capacité de stockage dans la halle du fait que les tuyaux pourront aussi être stockés sur une plus grande hauteur.

7023 Garage

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|--------------|---------------|
| 7023.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 20'000.- | fr. 17'000.- |

Remplacement du système de gestion de la colonne à essence BICA du garage des SIL

L'installation de la colonne à essence du garage des SIL doit avoir environ 20 ans. Le système de lecture de carte (appelé aussi la borne) ainsi que l'appareillage rattaché pour sa gestion est en fin de vie. La société BICA qui représente ce produit ne peut plus garantir les pièces pour réparer ou maintenir cette installation. Son renouvellement permettra d'assurer la continuité en approvisionnement d'essence pour l'ensemble des services de la Ville bénéficiant de cette station de ravitaillement.

74 Service gaz et chauffage à distance740 Gaz7400 Distribution de gaz

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|---------------|---------------|
| 7400.318 | Autres prestations de tiers | fr. 275'000.- | fr. 90'000.- |

Etudes "plans directeurs et tarification" : fr. 70'000.-

En 2006, le service avait prévu dans son budget 2 études menées par un consultant externe pour la réalisation des plans directeurs et la détermination des budgets d'investissements des réseaux gaz et chauffage à distance, ainsi qu'une nouvelle tarification du gaz. Ces projets font suite aux activités du même consultant dans le domaine du chauffage à distance, pour lequel le nouveau tarif vient d'être validé dans le cadre des réponses aux préavis Béboux et Béboux-Perrin (rapport-préavis N° 2007/08).

En cours d'année, l'association gazière suisse a dirigé un projet afin d'uniformiser le calcul du timbre en vue d'une libéralisation du marché. Ce projet, auquel les SIL ont participé activement, a eu une grande influence sur la détermination de la valeur et des coûts du réseau gaz. Le début des 2 études «plans directeurs et tarification» du gaz a été, en partie, repoussé sur l'année 2007. Le budget initialement prévu pour ces études n'a donc pas été entièrement utilisé en 2006.

Pour terminer les études de tarification et des plans directeurs du gaz, le montant total des travaux supplémentaires se monte à 70'000 francs.

Projet NEMO : fr. 20'000.-

En 2006, les SIL sont une des 14 entreprises pilotes dans le projet NEMO concernant le calcul de la rétribution de l'utilisation des réseaux locaux de gaz naturel. Un benchmarking (analyse de comparaison) n'était pas réalisable dans le cadre de l'enquête pilote car ce genre d'analyse comparative exige un plus grand nombre de participants afin d'obtenir une standardisation plus poussée des données. C'est pourquoi les SIL souhaitent prendre part à la suite du projet en participant au benchmarking gaz naturel. Cette analyse s'avère nécessaire, pour obtenir des chiffres fiables et une certaine crédibilité auprès des autorités (Monsieur Prix, par exemple). Le montant de cette étude se monte à fr. 20'000.-.

76 Service de l'électricité**7640 Achats et ventes d'électricité et de services**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---|---------------|---------------|
| 7640.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 735'000.- | fr. 400'000.- |
| 7640.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | fr. 300'000.- | fr. 232'000.- |

Dans le cadre de la construction du m2, nous avons été approchés par le Métro Lausanne-Ouchy SA, afin de leur soumettre une offre pour une alimentation de secours pour le chauffage des voies et de la ventilation.

Ces alimentations de secours sont réalisées par l'adaptation des postes de transformation proches des gares du m2 et la pose de câbles basse tension qui nécessite des fouilles avec pose de tubes.

Ces travaux nous ont été adjugés et seront réalisés cette année.

Ces montants seront compensés par des recettes supplémentaires d'environ fr. 820'000.- (budget 2008).

7700 Service du multimédia

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|-----------------|---------------|
| 7700.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 1'100'000.- | fr. 93'000.- |

Dans le cadre du budget 2007, il n'a pas été prévu de montant pour l'achat et la vente de décodeurs numériques pour les clients désireux de bénéficier de l'offre numérique proposée en partenariat avec DigiTV.

La vente de ces décodeurs n'a pas pour but de dégager une marge, mais de permettre aux clients du téléseuil d'accéder aux programmes numériques gratuits et payants, en particulier à l'offre en langues étrangères et de faire face à la concurrence en matière de télévision. C'est pourquoi nous commercialisons ces appareils au prix coûtant, soit fr. 195.- TTC (hors frais de livraison).

Nous estimons le nombre de ventes pour l'année 2007 à 500 pièces.

Recettes supplémentaires de fr. 90'000.- sous la rubrique 7700.434.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****150 Service d'organisation et d'informatique**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|------------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| 150.1462.1 | Véhicules, machines et matériel | fr. 1'235'500.- | fr. 737'500.- |

Projet de suppression du serveur d'entreprise IBM

Cette demande est liée à celle présentée simultanément pour le budget de fonctionnement du SOI, pour un montant de fr. 1'407'500.-.

La mise en œuvre du projet cité sous rubrique nécessite les investissements suivants, en 2007 :

| | | | |
|--|---|------------|------------------|
| – Logiciels techniques et de bases de données | : | fr. | 507'600.- |
| – Logiciels applicatifs acquis sur le marché (gestion des amarrages et des citernes) | : | fr. | 150'000.- |
| – Serveurs, PC, imprimantes, extensions mémoire | : | fr. | 79'900.- |
| Total | : | fr. | 737'500.- |

Les investissements à effectuer en 2008, soit fr. 280'000.-, seront inscrits aux autorisations d'achats pour l'exercice 2008, au moment de la procédure budgétaire usuelle.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|------------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| 150.1462.1 | Véhicules, machines et matériel | fr. 1'235'500.- | fr. 28'800.- |

Matériel informatique non prévu pour l'Opéra de Lausanne

Par sa décision du 19 août 1999, la Municipalité a autorisé le SOI à contracter avec les organismes subventionnés, en vue de leur facturer ses prestations de service, en rapport avec le niveau des prestations fournies.

Une convention a été conclue en ce sens avec l'Opéra de Lausanne, qui fonctionne à satisfaction réciproque. L'Opéra souhaite maintenant bénéficier d'une infrastructure informatique alignée sur celle dont bénéficient les services de l'administration communale et donc augmenter le niveau des prestations offertes.

Ces améliorations incluent notamment la mise à niveau du parc micro-informatique de l'Opéra, comme suit :

| | | | |
|---|---|-----|-----------------|
| Mise en conformité de 13 PC existants, selon les standards du SOI | : | fr. | 2'000.- |
| Remplacement de 6 écrans 20" hors service | : | fr. | 5'400.- |
| Achat de 11 PC standards, avec licences | : | fr. | 21'400.- |
| Total | : | fr. | <u>28'800.-</u> |

Ces demandes n'ont pas pu être annoncées dans le cadre du processus budgétaire, en juin 2006.

Les prestations facturées en 2006 à l'Opéra s'élèvent à fr. 30'000.-. Le nouveau contrat de prestations, validé provisoirement par l'Opéra, portera cette recette annuelle à fr. 63'000.-.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

2400 Corps de police

| | | Budget | Crédit suppl. |
|------------|---------------------------------|---------------|---------------|
| 240.1462.1 | Véhicules, machines et matériel | fr. 377'900.- | fr. 56'700.- |

La voiture Opel Vectra, immatriculée VD 18855, mise en circulation le 5 septembre 2000 et dont le compteur affiche 192'600 kilomètres, a été mise hors service le 8 novembre 2006. De fait, la boîte à vitesses, hors d'usage, et les suspensions et les freins, défectueux, devaient être remplacés. Or, ces remplacements impliquaient un coût de remise en état de cette voiture de plus de fr. 8'000.-, montant totalement disproportionné par rapport à la valeur résiduelle de celle-ci. C'est pourquoi, les plaques ont été déposées et l'épave a été conservée, aux fins de pouvoir, au besoin, prélever des pièces de rechange pour d'autres véhicules de ce type, faisant partie du parc du Corps de police.

Cela étant, afin que ce dernier puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, sans plus attendre, le véhicule en cause.

En conséquence, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle voiture.

7. SERVICES INDUSTRIELS

710 Service de la comptabilité et des finances

| | | Budget | Crédit suppl. |
|-------------|---------------------------------|---------------|---------------|
| 7100.1462.6 | Véhicules, machines et matériel | fr. 121'800.- | fr. 14'000.- |

Matériel informatique pour le Service du développement stratégique - division informatique (7 PC bureautique - type 1, y compris écran 17 pouces)

La mise en production du système intégré SAP a été prévue par étape. Lors de la première étape, au printemps 2005, pour la formation, les Services industriels avaient dû mettre en place trois salles équipées de PC en prêt (SOI). 180 collaborateurs ont ainsi pu être formés sur ce nouvel outil.

Une des trois salles a été maintenue provisoirement pour la formation continue. Le matériel a ensuite été utilisé par du personnel engagé temporairement pour des opérations de rattrapage ou restitué au SOI.

Courant 2007, deux nouvelles étapes de mise en production sont agendées : le domaine logistique en avril, le domaine finance et la gestion de projet en décembre. Il est également prévu, conjointement à la première de ces deux étapes, de migrer vers une nouvelle version du système SAP.

Afin de répondre aux nouveaux besoins en formation, un programme a été élaboré qui nécessite la mise en place d'une salle de formation permanente durant l'année 2007. D'autre part, cette salle assurera à l'avenir toutes les formations continues liées aux applications métiers et à l'instruction sur les processus ISO des Services industriels. Une demande de prêt a donc été déposée au SOI. Ce dernier, faute de matériel disponible sur la durée, n'a pu répondre favorablement à notre demande.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

7. SERVICES INDUSTRIELS

74 Service du gaz et du chauffage à distance

| | | Crédit voté | Crédit compl. |
|---------------|---|---------------|---------------|
| 7400.501.7276 | Construction d'une installation de production de biogaz avec couplage chaleur-force sur le domaine des Saugealles | fr. 785'000.- | fr. 88'000.- |

Le crédit de fr. 785'000.- demandé en septembre 2005 au Conseil Communal couvre la réalisation d'une installation de production de biogaz sur le domaine des Saugealles. Toutefois, durant la réalisation du projet d'exécution, certaines modifications du projet sont intervenues, ayant pour conséquences une diminution des contraintes d'exploitation pour le fermier ainsi qu'une augmentation des coûts de l'installation.

Ces modifications sont les suivantes :

- Abaissement du mélangeur-doseur à une profondeur de 1 mètre sous le niveau du sol.

- Abaissement de la cuve d'hygiénisation au niveau du sol.
- Déplacement du séparateur au-dessus de la préfosse existante.

Le montant total de ces travaux sera de fr. 88'000.- HT.

76 Service de l'électricité

| | | Crédit voté | Crédit compl. |
|---------------|--|--------------|---------------|
| 7630.501.7246 | Aménagement d'un square à la rue de la Borde | fr. 90'000.- | fr. 67'000.- |

| | | Crédit voté | Crédit compl. |
|---------------|---|---------------|---------------|
| 7630.501.7245 | Réaménagement de la rue de Genève (place de l'Europe - rue de la Vigie) et de la rue de la Vigie (rue de Genève - rue des Côtes-de-Montbenon) | fr. 140'000.- | fr. 83'000.- |

Suite de la mise en votation en 2002 d'une loi sur la libéralisation de l'électricité (LME), nous avons dû introduire de nouveaux paramètres, soit les frais de personnel et les intérêts intercalaires, dans nos comptes préavis, ceci afin de déterminer le coût du réseau (calcul du timbre d'acheminement).

Lors du chiffrage de la participation du SEL, pour les deux préavis précités, les frais de personnel ainsi que les intérêts intercalaires n'ont pas été inclus.

Les dépassements de budget du SEL sur ces deux préavis sont dus uniquement aux frais de personnel et aux intérêts intercalaires.

7700 Service du multimédia

| | | Crédit voté | Crédit compl. |
|---------------|--|-----------------|---------------|
| 7700.501.7272 | Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels – Crédits-cadre annuels 2006 – Multimédia | fr. 1'500'000.- | fr. 99'000.- |

Dans le cadre du budget 2006, il a été décidé d'intégrer les raccordements télécom au préavis des extensions ordinaires, qui comprenait déjà les raccordements au télé-réseau, pour un montant évalué à fr. 500'000.-, soit un total de fr. 1'900'000.-. Ce montant a été réduit à fr. 1'500'000.-, sans tenir compte de l'évolution des demandes de la clientèle. Nous demandons donc l'octroi d'un crédit complémentaire de fr. 99'000.-, afin de répondre aux demandes de raccordement des clients qui ont été effectuées en 2006. Les recettes supplémentaires sont composées des finances de raccordement (environ 30 %) et des abonnements récurrents et couvrent largement les coûts.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/29 de la Municipalité, du 31 mai 2007;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

| | <i>fr.</i> | <i>Dont en recettes fr.</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i> | <u>9'829'600.-</u> | <u>1'194'700.-</u> |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i> | <u>837'000.-</u> | <u>0.-</u> |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i> | <u>337'000.-</u> | <u>0.-</u> |

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2007

| | | |
|---------------------------------|----------------------|---------------------|
| Déficit prévu au budget de 2007 | | 3'933'200.- |
| Nouveaux crédits votés | 2'788'900.- | |
| Moins recettes | <u>- 6'500.-</u> | 2'782'400.- |
| Nouveaux crédits demandés | | 1'499'200.- |
| Présent crédit | 9'829'600.- | |
| Moins recettes | <u>- 1'194'700.-</u> | 8'634'900.- |
| Déficit total présumé | | <u>16'849'700.-</u> |